

La GAZETTE

de Saint - Germain - Laval

• Agenda

Expo et animations : l'Afrique
Tout le mois de juin
Médiathèque (voir page 15)

Bric à Brac

Dimanche 19 juin

Nanon

Tournoi de football

Les 18 -19 et 25 juin

Stade de Pontville

Fête de la Musique

Mardi 21 juin

Salle de l'orée de la Bassée

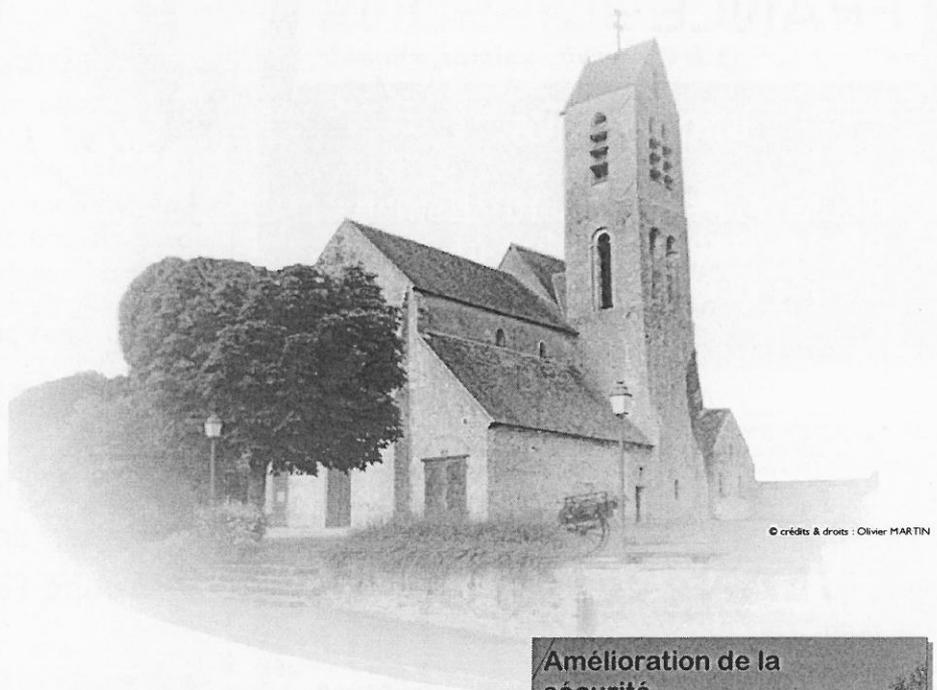
Kermesse

Samedi 25 juin

Ecole de Courbeton

Édition du mois de JUIN - n° 90

Année 2011



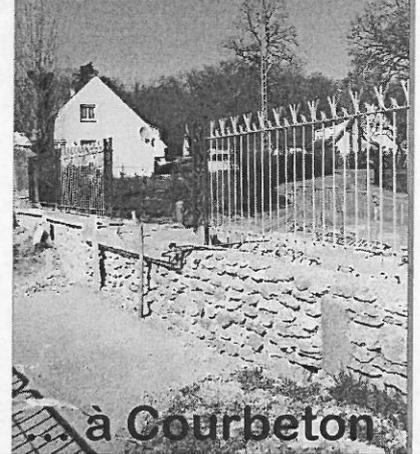
© crédits & droits : Olivier MARTIN

SOMMAIRE

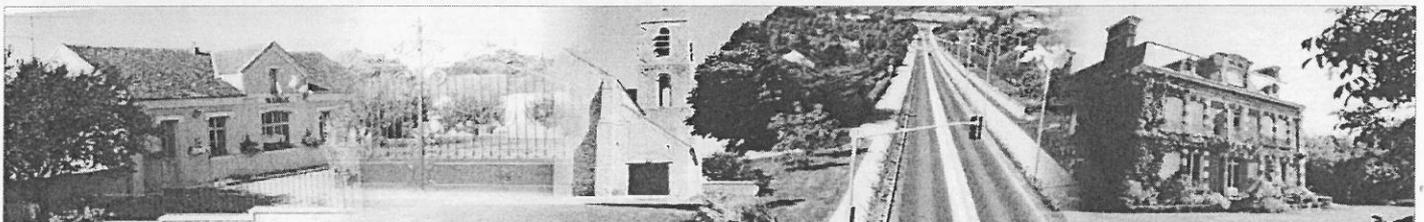
- Edito
- Accès à la déchetterie
- Cérémonie 1er et 8 mai 2011
- Fête de la musique
- Plan communal de sauvegarde
- Giratoire « Marc Hochart »
- Centre de loisirs
- Budget communal 2011
- CC2F
- Ecole de Courbeton
- Médiathèque du manoir
- La vie des associations
- Infos diverses
- Conseil municipal public



Amélioration de la
sécurité ...



à Courbeton



MENUISIER PARQUETEUR

**Philippe
Clairet**

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 ST GERMAIN LAVAL
06 12 46 59 22 - 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

sarl **EESM BERMUDEZ**



TERRASSEMENT
EESM

PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
EESM

Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

FRANCE BOISSONS
●●● servir, animer, réussir

GROUPE ERVAL

Route du Petit Fossard - Esmans
BP 31 - 77871 Montereau Cedex
Tél: 01-64-32-06-53 / Fax: 01-60-96-17-59



De mèche avec vous

**Mme Sylvie
PFISTER-VALERI**

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration
Mèches décolorées et de couleur
Coupe femme, homme, enfant
Chignons

A des prix très attractifs

Tél : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36
Email : sylvie.pfister@9online.fr
Site internet : <http://sylvie.pfister.9online.fr>



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Ile-de-France
AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01.64.32.88.77. Télécopie 01.60.96.36.39.

St Germ MULTISERVICES
EURL Villard S.

- Vente de bois de chauffage
- Nettoyage de parc bois
- Dessouchage
- Enlèvement d'arbres dangereux
- Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

Tous travaux de mini-pelle

Raccordement tout à l'égout.

Transport de sable et matériaux

Enlèvement de gravats et déchets verts...

5, rue Athanasse Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr
06-78-59-17-24



GAZEL

Alimentation Générale
Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval
Tél : 01 64 70 23 72

VOUS ACCUEILLE 7j | 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h
et réalise vos travaux de couture



Juin : le « rush » associatif !

Je vous parle souvent des associations et des bénévoles qui les animent, du rôle important qu'elles jouent dans la vie d'une commune.

Prenons la période du 28 mai à fin juin, vous serez surpris par toutes les festivités proposées par nos associations. Une période riche en événements en somme qui se terminera par le feu d'artifice du ... 13 juillet du Comité des Fêtes.

Jugez par vous-même du programme considérable de nos associations.

Au moment où vous lirez ces lignes, le gala de danse, mis en scène par notre talentueuse Solange et interprété par ses élèves, aura eu lieu le samedi 28 mai à la salle de l'Orée de la Bassée. Un régal pour les yeux, une féerie permanente, le public conquis et sous le charme souhaite un autre spectacle pour l'année prochaine... Je salue M.Mme Pennerath pour leur dévouement au sein de l'association les Arts de la Danse .

De même que le dimanche 29 mai, les 4^{èmes} jeux Inter villages se seront déroulés au stade de Pontville. La société Ludick avec ses structures gonflables en aura assuré l'animation comme chaque année. Merci aux équipes de Salins, Laval-en-Brie et Saint-Germain-Laval d'avoir participé à ces Jeux. Nous remercions l'association « cent familles », Véronique et Isabelle d'avoir encadré nos jeunes.

Le Club de l'âge d'or organise le 5 juin son traditionnel méchoui au petit buisson, préparé par Pierre et aidé en cela par Georges et Jean-Claude. Notre dévouée présidente Denise et son équipe font de cette journée un moment convivial et apprécié par les adhérents qui seront une centaine de convives cette année !!! A noter que cette association comprend 220 membres, elle est la plus importante de la commune en nombre d'adhérents.

Les 12 et 13 juin, les randonneurs de l'A.C.S.G. avec Patrice et Nadine, sillonneront la belle région d'Alsace à Saales plus précisément. Une sortie sous le signe de la découverte touristique et de la bonne humeur. Le dimanche 12 juin, nos judokas clôturent la saison par une démonstration, à la salle multisports de Courbeton, de ces 136 judokas toutes catégories confondues sous l'œil avisé du professeur Thierry, suivi d'un barbecue préparé par le dévoué et sympathique président Olivier.

Le samedi 18 juin et dimanche 19 juin 2011, l'E.S.L. football avec son nouveau président Jean-François et son équipe organisent un des plus importants tournois de Seine-et-Marne pour benjamins et minimes. Pas moins de 300 jeunes ... sont attendus au stade de PONTVILLE.

Le même week-end, les vététistes de l'ESL sillonneront le canal de Briare et ses trente huit écluses en suivant principalement la vallée du Loing pour relier la Loire à Briare. Une belle ballade en perspective pour nos amis vététistes.

Le samedi 18 juin, le club de tennis organise son traditionnel tournoi de famille au stade de Pontville Je remercie le président Jean-Marc et son équipe d'avoir permis au club d'évoluer dans des conditions pas faciles cette année.

Le dimanche 19 juin, le comité des fêtes et son président Dany vous attend à Nanon pour son Bric à Brac annuel qui est devenu incontournable pour l'animation de la commune.

L'A.C.S.G. gymnastique enfants terminera sa saison le samedi 25 juin à la salle multisports de Courbeton par une démonstration de toutes les gymnastes sous la houlette de Nathalie et d'Ingrid. Venez nombreux car la « démo » mérite le détour.

Le même jour l'ESL football organise un tournoi de football réservé aux parents des footballeurs contre leurs enfants, une façon originale de terminer la saison dans la bonne humeur.

J'en ai terminé chers lecteurs de cette énumération du mois de juin. Je n'oublie pas, bien sûr, toutes les autres associations qui oeuvrent au quotidien pour que Saint-Germain-Laval soit une des communes du canton les plus actives et méritantes. A toutes et tous MERCI.

*Jean-Claude Martinez,
adjoint au maire chargé des associations*





Accès à la déchetterie de Montereau

Horaires de la déchetterie

Jours	Périodes	01/04 au 30/09	01/10 au 31/03
LUNDI	Matin	8h30-12h30	9h-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
MARDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
MERCREDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
JEUDI	Matin	8h30-12h30	9h-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
VENDREDI	Matin	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h-19h	14h-18h
SAMEDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	14h-19h	14h-18h
DIMANCHE	Matin	9h00-12h30	9h00-12h30

A ne pas déposer avec les encombrants (liste non exhaustive)

- * Tous déchets supérieurs à 50 kg ou 2 m de long
 - * Bouteilles et cartouches de gaz et Extincteurs
 - * Déchets ménagers spéciaux
 - * Peinture, colle, solvants
 - * Corrosifs, acide base
 - * Emballages souillés
 - * Phytosanitaires
 - * Piles au mercure
 - * Aérosols (ayant contenu des produits toxiques)
 - * Contenants même vides ayant renfermé des liquides dangereux (cuve à mazout, bidons d'huile,...)
 - * Déchets automobiles
 - * Tous liquides
 - * Végétaux
 - * Pneus
 - * Batteries
 - * Gravats
 - * Béton
 - * Amiante
 - * Ordures ménagères
 - * Matériels agricoles
 - * Verres / tuyaux
 - * Déchets électriques et électroniques
- Si vous avez un doute, appelez le N° vert 0800 456 315**



La déchetterie est fermée les 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques



Jour de rattrapage de la collecte des ordures ménagères

En raison des jours fériés des
JEUDI 2 JUIN et LUNDI 13 JUIN 2011

La collecte aura lieu respectivement les
VENDREDI 3 JUIN et MARDI 14 JUIN 2011



Le passage du ramassage des ordures ménagères a lieu tous les lundis et tous les jeudis



Collecte du tri sélectif

Vendredi 10 et 24 juin 2011
Vendredi 8 et 22 juillet 2011

Le passage des encombrants aura lieu le
MERCREDI 22 JUIN 2011



Tradition et médailles aux travailleurs

A l'invitation de Mme le Maire et du conseil municipal, ce dimanche 1er mai fut l'occasion de récompenser plusieurs Saint-Germainois(e)s pour de longues années de travail, occasion pour les récipiendaires de recevoir diplôme et reconnaissance.

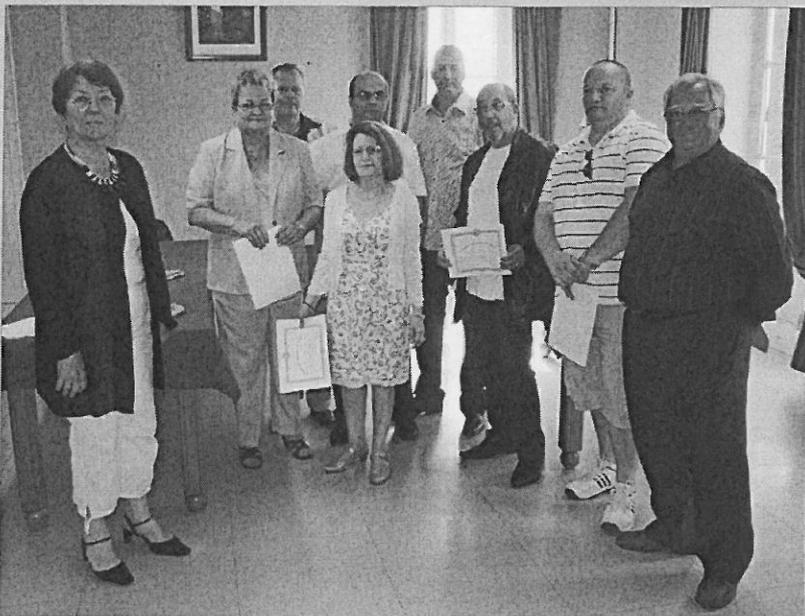
« Les esprits chagrins diront qu'il s'agit d'une commémoration parmi tant d'autres. Et bien ils ont tort de mépriser la fête des travailleurs !

Il est des jours fériés particuliers, comme celui-ci, où nous devons nous souvenir de tous ceux qui sont victimes du travail, victimes parfois de conditions difficiles, dans les usines ou dehors, confrontés à la rigueur du froid, l'hiver, et à l'enfer des chaleurs, l'été.

Il fut un temps où tous ceux qui sortaient de l'école, avec ou sans diplôme, avaient du travail dans nos usines, puis ils fondaient leur famille et vivaient au pays, tout simplement. Ils choisissaient un métier et l'exerçaient toute leur vie, alors qu'aujourd'hui, il faut partir loin,

bien loin, pour trouver du travail et nourrir les siens, en changeant plusieurs fois d'employeur.

Les entreprises se sont modernisées et nous pouvons le dire, les conditions de travail se sont améliorées, au rythme de ce que les grandes conquêtes sociales ont apporté au monde du travail que nous fêtons aujourd'hui.»



Ces quelques mots permirent à Mme de Saint Loup de revenir sur l'Histoire des Hommes et du Travail en insistant sur la valeur de cette tradition du 1er mai mais aussi en « *rendant hommage à ceux qui n'ont pas hésité à passer, en sacrifiant leur vie, de la lutte syndicale à la lutte contre l'occupant, dans les années terribles de la seconde guerre mondiale. Ils étaient de tous ces combats, des combats pour la liberté, la justice, et la paix !* »

Mme le maire conclut ainsi avant de remettre avec plaisir, entourée des élus, les diplômes et compositions florales aux personnes présentes :

« Le 1^{er} mai est fêté chaque année depuis 1892. Quant à la journée de huit heures, elle ne fut obtenue qu'en 1919. Ironie des temps nouveaux, la question de la durée du travail reste une question brûlante !

Fête internationale à l'origine, la fête internationale du Travail, le 1^{er} mai, pourrait, en ces temps de mondialisation, devenir la fête universelle de tous ceux qui, unis pour la justice sociale et la fraternité entre les peuples, rêvent d'un autre monde.»

Médaille d'argent : M Mellouki Rabah, SAM de Montereau ; Mme Bonifacio Sylvie, RSI Ile-de-France Est à Dammarie-les-Lys ; M Thomas, Véolia Montereau

Médaille de vermeil : M Aramburu Philippe, SAM de Montereau ; M Sokal Fernand, SAM de Montereau

Médaille d'or : Mme Dubuc Edith, EDF de Dammarie-les-Lys

Médaille grand or : Mme Moreau Annick, CBA, Constructions brevetées d'Alfortville ; M Puls Patrice, SAM de Montereau ; M Mallem Salah, Sam de Montereau

Médaille d'argent, de vermeil, d'or et grand or :

Mme Dusautoy Christine, Pôle Emploi de Montereau



Michel Husson
Adjoint au maire chargé des Affaires Générales,
de l'Information et de la Communication



Cérémonie commémorative du 8 mai _____

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons » Paul Eluard

Dimanche 8 mai, au pied du monument aux morts de la commune, élus, habitants et membres des associations patriotiques se sont retrouvés pour commémorer le 66^{ème} anniversaire de l'armistice de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

« Le 7 mai 1945, à 2 h 41, la reddition de l'armée allemande est signée à Reims dans une salle du Collège technique et moderne (actuel lycée Roosevelt) abritant le Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force par le maréchal allemand Alfred Jodl.

Outre les forces américaines, la reddition est accueillie par le général soviétique Sousloparov. Ceci provoque la fureur de Staline qui veut que la reddition soit faite à l'Armée Rouge à Berlin.

Les journalistes occidentaux répandent rapidement la nouvelle de la capitulation, précipitant ainsi les célébrations. Les combats continuent cependant sur le front de l'Est. Les Allemands signent à nouveau un acte de capitulation avec les alliés à Berlin. C'est donc peu avant minuit, le 8 mai qu'une seconde reddition sans condition fut signée dans une villa de Karlshorst dans la banlieue Est de Berlin. Les représentants de l'URSS, de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis arrivèrent peu avant minuit. Après que le maréchal Georgi Joukov eut ouvert la cérémonie, les représentants du Haut commandement allemand, emmenés par le maréchal Wilhelm Keitel (voir photo), furent invités à signer l'acte de capitulation entrant en vigueur à 23 h 01, heure d'Europe centrale (CET). La reddition a donc lieu le 9 mai pour les Soviétiques et les pays orientaux.



Il faudra attendre la capitulation officielle du Japon le 2 septembre 1945 dans la baie de Tokyo pour que la Seconde Guerre mondiale prenne fin. »

Fait particulier cette année, le rendez-vous était fixé à 9 heures pour accueillir l'harmonie de Montereau qui a donné à cette cérémonie un caractère plus marqué et permettant à diverses personnalités d'avoir pu y participer.



Mme le Maire précédée des musiciens de l'harmonie procéda à l'ouverture de cette commémoration après la mise en place des nombreux porte-drapeaux des diverses associations patriotiques fortement représentées. Suivie par le dépôt des gerbes avec M Dudillieu pour la Municipalité et Monsieur Georges Hardies pour les Anciens Combattants, cette commémoration se poursuit par la lecture des messages de M Salé pour le Comité d'Entente, de M Husson pour le ministre des Anciens Combattants puis par l'allocution de Mme de Saint Loup, maire de la Commune :



« Je voudrais avant tout rendre hommage à tous les combattants morts sur les champs de bataille, qui ont donné leur vie pour notre pays. Nous savons tous combien la paix est, partout, fragile. Le vrai combat est maintenant celui de la vie. Aujourd'hui, notre vœu à tous est de vivre en paix, unis. Notre combat consiste à édifier un monde libre et solidaire, chaque jour plus grand, plus fort, plus humain. L'actualité nous rappelle sans cesse que rien n'est acquis. »

Après les interprétations de la sonnerie aux morts et de la Marseillaise, Mme de Saint Loup et M Salé saluèrent les porte-drapeaux et l'harmonie de Montereau avant que l'assemblée ne se retrouve en mairie sur l'invitation de Mme le Maire.

Autour d'un café et de viennoiseries, M Hardies se vit remettre par Mme de Saint Loup, un diplôme des Anciens Combattants par le Ministre et la médaille de la Commune en guise de reconnaissance pour son parcours de soldat et d'Ancien Combattant de Saint-Germain-Laval.

Michel Husson

FETE DE LA MUSIQUE

MARDI 21 JUIN 2011

Une soirée de rencontre culturelle, de découverte de nouveaux talents musicaux et de nostalgie en partenariat avec le FSE du lycée André Malraux et du conservatoire Gaston Litaize de Montereau.

ROCK



19h30

Ensemble de Clarinettes du Conservatoire

20h15

Kick & Smile (punk rock)

21h00

Météore (rock)

21h45

Natural Respect (reggae, roots)

présent au 15ème festival Montereau Confluences

22h30

Sumeredd (pop-rock)

Salle de l'Orée de la Bassée

OUVERTURE DES PORTES A 19H15

BUVETTE SUR PLACE - PATISSERIES

ENTREE GRATUITE



Plan communal de sauvegarde _____

Pourquoi un plan communal de sauvegarde pour la commune de Saint-Germain-Laval ?

Organisation d'un exercice avec les sapeurs-pompiers.

Selon l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire a « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les épizooties, de pouvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure »



Selon l'article L 2212-4 du code général des collectivités territoriales, le maire, en cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au paragraphe 5 de l'article L 2212-5, doit prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'état dans le département et fait connaître les mesures qu'il a prescrites.

Selon l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, ou loi de modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien des populations.

Le décret n°2005.1156 du 13 septembre 2005 définit les modalités de mise en œuvre et le contenu minimum du plan communal de sauvegarde.

En 2007, les communes composant la communauté de commune des deux fleuves n'ayant pas de plan communal établi, celle-ci a missionné une société spécialisée dans l'élaboration de ce type de plan, afin d'en doter les communes en fonction des risques recensés au niveau local.

Pour notre commune, les risques retenus pour l'élaboration du plan communal sont les suivants :

- **Inondation de la Seine**
- **Accident industriel (risques liés à la proximité de la zone industrielle de Montereau)**
- **Accident de transport de matières dangereuses (TMD)**
- **Evènements divers d'entraide intercommunale, etc.**

Le 5 avril 2011, un exercice conjoint avec les sapeurs-pompiers a été réalisé, afin que chaque acteur (madame le maire et plu-





sieurs conseillers municipaux) puissent se situer dans l'organisation de crise, de connaître et de savoir réaliser les actions pour un scénario donné.

Celui retenu pour cet exercice est un accident de PL, transportant des produits dangereux, contre une VL, rond point du CFA de Couberton. Une fuite est décelée par les services de secours arrivés sur place. L'évacuation de Couberton est donc demandée.

Toute la population devant être prise en charge par la commune le temps de l'intervention, le plan communal est activé. Rapidement toute l'équipe municipale doit mettre en place son organisation. De plus, divers stimuli arrivent dans le même temps du poste de commandement des SP (demande de camion de sable, recensement des personnes évacuées, prise en charge alimentaire, demande de bus etc...) dont le but est de perturber de façon pédagogique, l'organisation mise en place et de mettre en avant les difficultés rencontrées pour répondre rapidement aux demandes.

11h30 fin de l'exercice. Le temps a passé rapidement pour l'ensemble des acteurs. Un débriefing à chaud est organisé. Pendant l'échange, un point très favorable est relevé par les cadres des sapeurs-pompiers ; l'équipe municipale a su répondre favorablement et rapidement à toutes les sollicitations du Commandant des opérations de secours. Néanmoins, il est mis en avant diverses problématiques notamment en terme technique et d'organisation.

Afin de mieux appréhender ce type d'exercice et les difficultés rencontrées, plusieurs axes de progrès ont été abordés :

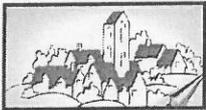
- **Modification d'organisation de la salle**
- **Achat de matériel divers (tableau, feuilles autre...)**
- **Mise à jour régulière du PCS**
- **Organisation une fois par an de ce type d'exercice**

Pour finir cette matinée très chargée en adrénaline et très enrichissante en terme de gestion de crise, madame le maire a remercié le capitaine Compta Olivier, chef du centre de secours de Montereau concepteur et pilote de l'exercice, les cadres du SDIS 77 ayant joué la partie secours et commandement permettant une approche plus réaliste et félicité l'équipe municipale, indiquant que, même s'il restait du travail à effectuer afin d'être encore plus performant le jour d'un incident sur la commune, celle-ci pouvait être satisfaite dans sa prestation lors de cet exercice.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Lieutenant Frédéric Hallart
Conseiller municipal
en charge des dossiers de la sécurité





Inauguration du giratoire « Marc Hochart »

En mémoire et par amitié !

Le vendredi 6 mai, la circulation fut perturbée en fin d'après-midi au giratoire de la côte de la pioche, en haut du CD 403, à hauteur de la ZAC de Merlange, et pour cause !

A l'initiative de Léo Aiello, conseiller général du canton, aidé par Michel Husson, 1^{er} adjoint et de Mme de Saint Loup, maire de Saint-Germain-Laval, ce giratoire accueillait élus, personnalités, anciens collègues de travail, partenaires et entreprises, famille, proches et amis de Marc Hochart, décédé voici bientôt quatre années et dont un des derniers chantiers fut la réalisation de ce giratoire.

M Aiello et Mme de Saint Loup devant l'assemblée ont procédé à la découverte de la plaque commémorative de cet endroit qui porte désormais son nom.



Quelques mots sur le site furent prononcés par M Léo Aiello, des fleurs par ses proches furent posées et quelques instants de silence furent observés avant que Mme le Maire n'invite l'ensemble des personnes présentes à se retrouver en mairie autour d'un vin d'honneur.

Quelques instants plus tard dans un endroit plus calme et plus propice aux souvenirs, M Aiello et Mme de Saint Loup ont retracé en partie le parcours professionnel, humain et amical de cet homme qui nous a quittés trop tôt.

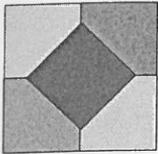
C'est avec émotion, retenue et cœur que les nombreuses personnes ont ensuite évoqué souvenirs et activités qu'ils ou qu'elles avaient pratiquées en compagnie de Marc.

C'était un homme rigoureux, au caractère trem-

pé mais d'un humanisme au delà de la norme.

Marc, lorsque nous passerons au pied de ton giratoire, nos pensées seront pour toi et sache que demain est un jour de plus dont nous serons fiers, car tu nous comptais parmi tes amis.

Michel Husson



Centre de loisirs « Nathalie »



Les vacances d'été approchent ...

Pour le mois de juin 2011, les activités seront tournées vers la préparation de la kermesse qui aura lieu le mercredi 29 juin.

Les mercredis 15 et 22 juin, il faudra prévoir un pique nique et la sortie au moulin à tan se fera le mercredi 22 juin 2011

Petites infos pour l'été 2011

Les vacances se dérouleront du lundi 4 juillet au vendredi 2 septembre 2011.

Attention le centre sera fermé les 14 et 15 juillet 2011 en raison du pont du 14 juillet. La réouverture se fera le lundi 18 juillet.

Le centre accueille les enfants à partir de **3 ans scolarisés jusqu'à 15 ans.**

Horaires d'ouverture : **de 8h à 17h30 ou 8h-12h /13h30-14h à 17h30**

Heures de garderie : **de 7h à 8h et de 17h30 à 19h30**



Pour une question d'organisation, l'arrivée des enfants du matin ne doit pas excéder 10h (fermeture des portes).

Les inscriptions se font au centre ou en mairie, vous devez vous munir de votre relevé d'imposition 2009, un dossier d'inscription vous sera remis.



Les 3-6ans s'amuseront tout l'été, leurs vacances seront toute une histoire...avec diverses activités proposées tous les matins :

- une activité créative (jeux, peinture, dessin),
- une activité autour de la manipulation (jeux de construction, de sable et d'eau),
- une activité de motricité (jeux physiques, patinette) avec des histoires à la Médiathèque du Manoir.

L'après-midi : sieste pour les 3-5 ans, temps calme pour les autres avec une histoire de grand jeu, piscine, parc de jeux sans oublier la sortie du jeudi avec le pique-nique.

Pour les plus grands Des animations spécifiques :

- à la base de loisirs à la Grande-Paroisse (voile, vtt, cerf-volant)
- la pêche avec une intervention sur la prévention de la faune en eau de rivière
- semaines sportives avec des rencontres inter-centres
- journée vtt-rallye



- les activités traditionnelles au centre



- le mini-séjour sur la base de loisirs de BU-THIERS se déroulera du **lundi 1er au vendredi 5 Août 2011**, séjour sous tente, ouvert aux 8-12 ans (places limitées) avec escalade et tir à l'arc encadrés par des éducateurs spécialisés.





Budget communal 2011

Le conseil municipal a voté le 28 avril 2011 le budget 2011. Vous trouverez dans les pages suivantes une présentation détaillée des différents postes de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, accompagnée des commentaires utiles pour vous en permettre une lecture aussi claire et transparente que possible. Certains points qui me paraissent importants sont précisés.

Par rapport à la réalisation du budget 2010 :

Les recettes de fonctionnement diminuent globalement de 1,93 % (de 2.012.756,00 € à 1.973.953,00 €).

Une analyse plus fine montre que :

- **Les contributions directes (impôts)** passent de 789.123,00 € à 969.003,00 €, soit une augmentation de 22,79 %, sans compter la taxe professionnelle supprimée en 2011 et aménagée pour 2010. Elle est due aux bases qui progressent en fonction de l'inflation (+ 1,5%) et surtout à une diminution de base de la taxe professionnelle alors que la commune a maintenu les taux. Toutefois, la réforme de la taxe professionnelle nous oblige à reverser au FNGIR une somme de 109.247,00€ ce qui ramène la comparaison à 859.756,00€ d'impôts sur les ménages nets perçus par notre commune. In fine, l'augmentation n'est que de 8,95%. En comparant avec la taxe professionnelle et la contribution économique territoriale qui l'a remplacée, les chiffres sont pour 2010 : 855.132,00€ et en 2011 : 874.808,00€, ce qui représente une augmentation réelle de 2,30% dont 1,50% d'inflation.
- **Les dotations et participations** diminuent de 16,12 % en passant de 911.669,00 € à 765.664,00 €. Il est à noter que les dotations de l'Etat sont en diminution constante ce qui impose à la commune un effort conséquent
- Le volume des subventions reste variable chaque année en fonction de l'importance et de la nature des travaux. Cette année, à la rentrée scolaire et en 2012, la région et le département ne subventionneront plus le ramassage scolaire, mais nous n'aurons plus la dépense à payer d'avance et le département règlera directement les transporteurs.

Les dépenses de fonctionnement, qui passent de 1.859.668,00 € à 1.961.172,00 €, soit globalement une augmentation de 5,46% sans le financement des investissements qui peut se faire cette année grâce à la gestion positive de 2010.

Si nous tenons compte du reversement du FNGIR de 109.247,00€, les dépenses réelles sont de 1.851.925,00€, soit une diminution de 0,42%.

L'élévation de la masse salariale, de 823.088,00 € à 848.832,00 € soit de 3,12 %, est motivée par le choix de la commune d'améliorer les prestations et de réduire les dépenses externes avec les entreprises et d'utiliser le personnel communal pour l'entretien en lieu et place de contrats extérieurs coûteux.

S'agissant du fonctionnement de la commune, il convient de signaler quelques gros postes de dépenses :

- **La participation au fonctionnement du centre de loisirs (115.000,00 €)**
- **Les transports scolaires (62.000,00 €)**
- **L'énergie, eau, électricité, combustibles et carburants (140.000,00 €)**
- **L'entretien et achats de fournitures pour les bâtiments (35.000,00 €)**
- **L'entretien des voies et réseaux et terrains (15.000,00 €)**
- **La contribution au fonctionnement des syndicats intercommunaux (61.600,00 €)**
- **Le fonctionnement du service incendie (39.000,00 €)**
- **Les subventions versées aux associations (51.610,00 €)**
- **Les réserves et le financement de l'investissement pour 173.949,00 €.**

La commune maintient et augmente en 2011 son effort d'investissement avec près de 1.665.010,00 € inscrits au budget.

Outre le remboursement du capital de la dette (170.814,00 €), ce budget prévoit en 2011 :

- **La réalisation d'équipement de proximité (270.553,00 €)** comprenant notamment des travaux pour les écoles, des aménagements et l'achat de matériels divers.
- **Salle du RU (316.261,00€)**
- **Cantine (21.886,00€)** Mise en place des devis avant travaux.
- **Divers travaux (201.190,00€)**
- **Les travaux d'éclairage public (180.681,00 €)**
- **Les travaux de réhabilitation de la maison NOIROT en mairie (503.625,00 €)**

La commune finance sur ses fonds propres et emprunts 68,90 % de ces dépenses. Les diverses subventions de la Région, du Département, de l'Etat participent à hauteur de 31,10 %.

On remarque une diminution régulière des subventions et un accroissement des charges directes de la commune. Pourtant la pression fiscale reste la même depuis 2001 avec le maintien des taux votés sur la commune.

Un budget, à la fois ambitieux et de rigueur, pour toujours améliorer le cadre de vie et les services rendus, malgré la crise économique qui frappe le pays et les habitants de Saint-Germain-Laval.

Michel FONTAN, Adjoint aux finances.



Le budget communal 2011 se divise en deux parties, chacune en équilibre :

Le fonctionnement

Les recettes :

- produits des services (cantines ...) :	64 150,00 €
- contributions directes :	969 003,00 €
- participations et compensations financières :	902 598,00 €
- divers :	28 540,00 €
- divers exceptionnelles :	9 662,01 €

Soit un total de	1 973 953,01 €
auquel s'ajoute l'excédent NET 2010 reporté de	152 748,99 €
Pour un total général de	2 126 702,00 €



Les dépenses :

- à caractère général	571 720,00 €
(dont 78 000,00 € de fournitures pour le personnel technique ; 7 000,00 € bâtiments ; 70 000,00 € pour les transports ; 33 000,00 € fournitures et annexes scolaires.)	
- charges de personnel :	848 832,00 €
- charges financières (intérêts de la dette) :	61 939,00 €
- autres charges :	470 262,00 €
(dont élus : 67 339,00 € ; C.C.A.S. : 17 600,00 € ; Centre de loisirs : 115 000,00 € ; Associations : 47 610,00 € ; Comité des fêtes : 4 000,00 € ; Syndicats intercommunaux : 100 600,00 € et reversement suite à la réforme de la taxe professionnelle : 109 247,00 €).	
- dépenses imprévues ; réserve :	8 418,20 €

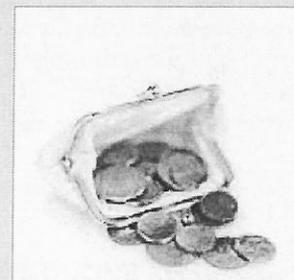
Soit	1 961 171,20 €
Auquel s'ajoute la part à l'investissement :	165 530,80 €
Pour un total général de	2 126 702,00 €

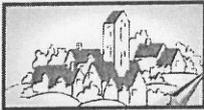
L'investissement :

Les dépenses :

- Divers Chapitre 21 :	23 609,60 €
- Mairie Rue de Verdun :	503 625,32 €
- Eglise ; diagnostic :	17 940,00 €
- Mobilier et matériel :	12 098,00 €
- Travaux Ecoles :	89 049,92 €
- Travaux salle du ru de l'étang :	316 261,81 €
- Travaux divers	180 686,00 €
- Eclairage public :	180 681,17 €
- Matériels :	157 893,48 €
- Divers :	12 350,98 €
- Remboursement de la dette ; capital :	170 814,00 €

Soit	1 665 010,28 €
Auquel il faut ajouter le déficit 2010 :	0,00 €
Pour un total général de	1 665 010,28 €





Budget communal 2011 (suite)

Les recettes :

- Les subventions liées aux programmes :	517 778,11 €
- Les remboursements de T.V.A. :	88 540,85 €
- Taxe Locale d'Équipement :	22 000,00 €
- Excédents de fonctionnement 2010 pour investissement	128 437,79 €
- Un emprunt de	728 060,00 €
- Report de l'excédent 2010 :	7 430,98 €
- Divers (opération d'ordre) :	7 231,75 €

Soit 1.499.479,48 €

Auquel il faut ajouter la part provenant du fonctionnement :	165 530,80 €
Pour un total général de	1 665 010,28 €

TOTAL DES DEUX SECTIONS EN EQUILIBRE GENERAL : 3 791 712,28 €

Centre de loisirs

Budget de fonctionnement :

Dépenses :

- charges à caractère général :	76 070,00 €
- charges de personnel :	187 000,00 €
- divers :	270,00 €

Soit un total de 263 340,00 €

Auquel s'ajoute la part à l'investissement : 4 635,47 €

Pour un total général de 267 975,47 €

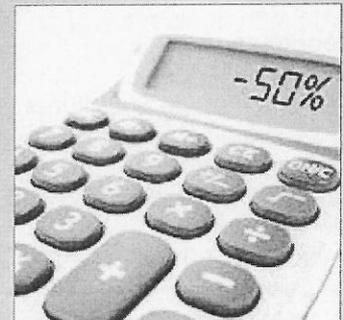
Recettes :

Produits des services :	120 000,00 €
- dotations :	25 000,00 €
- subvention commune :	115 000,00 €
- divers :	661,97 €

Soit un total de 260 661,97 €

Auquel il faut ajouter l'excédent NET de 2010 : 7 313,50 €

Pour un total général de 267 975,47 €



Budget d'investissement :

Les dépenses :

- Matériels Mobiliers :	5.000,00 €
- Déficit d'investissement 2010 :	1 732,83 €

Soit un total de 6 732,83 €

Les recettes :

- Les subventions liées aux programmes :	0,00 €
- Les remboursements de TVA :	364,53 €
- Excédents de fonctionnement 2010 pour investissement:	1 732,83 €
- Excédent d'investissement 2010 :	0,00 €
- Divers (opération d'ordre) :	0,00 €

Soit 2 097,36 €

Auquel il faut ajouter la part provenant du fonctionnement : 4 635,47 €

Pour un total général de 6 732,83 €

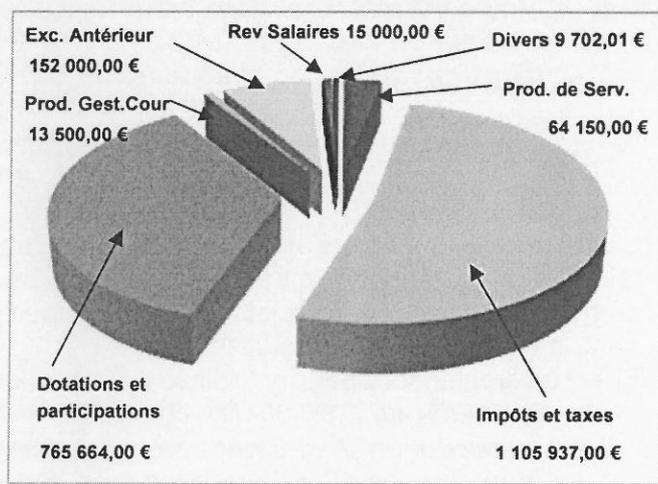
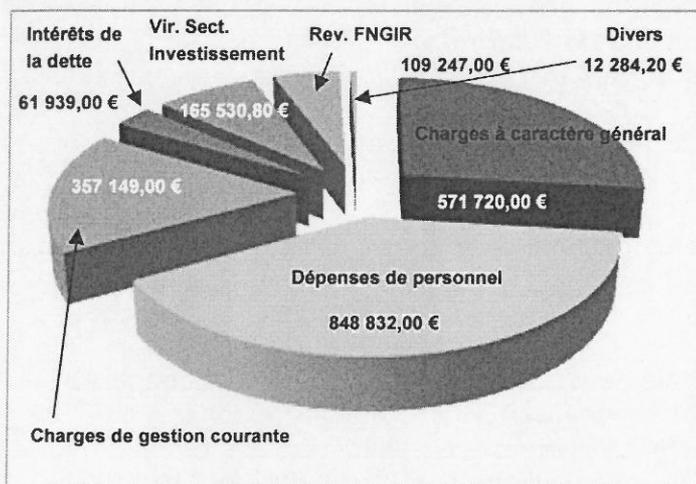
TOTAL DES DEUX SECTIONS EN EQUILIBRE GENERAL : 274 708,30 €

Ce budget comprend la garderie.

Michel FONTAN, Adjoint aux finances.

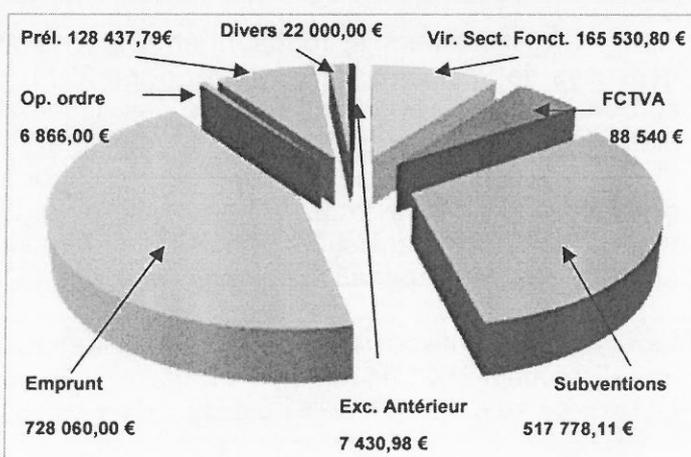
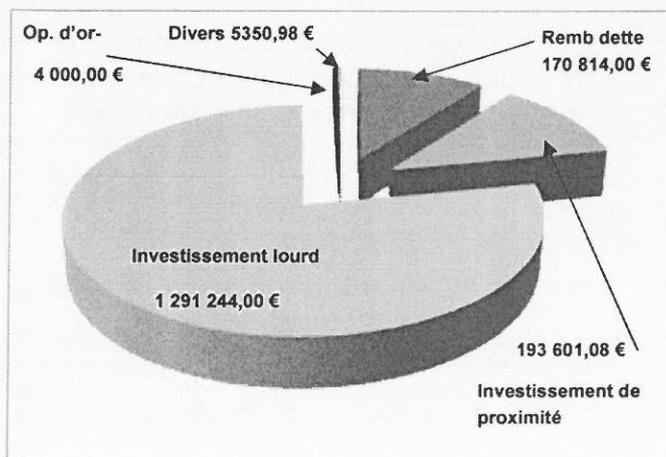
BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	571 720,00 €	26,88%	Produits de services	64 150,00 €	3,02%
Dépenses de personnel	848 832,00 €	39,91%	Impôts et taxes	1 105 937,00 €	52,00%
Charges de gestion courante	357 149,00 €	16,79%	Dotations et participations	765 664,00 €	36,00%
Intérêts de la dette	61 939,00 €	2,91%	Produits de gestion courante	13 500,00 €	0,63%
Virement section investissement	165 530,80 €	7,78%	Excédent antérieur	152 748,99 €	7,18%
reversement FNGIR (ex T.P.)	109 247,00 €	5,14%	reversement sur salaires	15 000,00 €	0,71%
DIVERS	12 284,20 €	0,58%	DIVERS	9 702,01 €	0,46%
Total	2 126 702,00 €	100,00%	Total	2 126 702,00 €	100,00%



BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Déficit antérieur	0,00 €	0,00%	Virement section fonctionnement	165 530,80 €	9,94%
Remb. du capital de la dette	170 814,00 €	10,26%	F C T VA	88 540,85 €	5,32%
Investissement de proximité	193 601,08 €	11,63%	Subventions	517 778,11 €	31,10%
Investissement lourd	1 291 244,22 €	77,55%	Emprunt	728 060,00 €	43,73%
Divers (opérations d'ordre)	4 000,00 €	0,24%	Produits de cession	365,75 €	0,02%
			Divers (opérations d'ordre)	6 866,00 €	0,41%
			Prélèvement sur fonct.2010	128 437,79 €	7,71%
Divers	5 350,98 €	0,32%	Divers	22 000,00 €	1,32%
		0,00%	Excédent antérieur	7 430,98 €	0,45%
Total	1 665 010,28 €	100,00%	Total	1 665 010,28 €	100,00%





Communauté de communes des deux fleuves



Un budget 2011 ambitieux à fiscalité constante

Le conseil communautaire a voté le vendredi 29 avril 2011 l'ensemble des budgets de la collectivité, traduisant ainsi dans les faits, la politique définie lors du débat d'orientation de février reposant sur :

- **la poursuite des économies de fonctionnement,**
- **le désendettement de la structure,**
- **le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2005,**
- **l'optimisation des financements obtenus auprès de l'Etat, de la Région.**

Le budget général de la communauté s'équilibre cette année en dépenses et recettes à 12.838.180,14 euros pour le fonctionnement et à 10.879.193,67 euros pour l'investissement.

S'agissant du fonctionnement, les dépenses réelles se montent à 3 824 834,61 euros, une fois défalqués, le virement à la section d'investissement de 3 294 420,00 euros, les 5 400 000,00 euros correspondant à la collecte et au traitement des ordures ménagères, les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements.

Elles se caractérisent par une baisse de 0,93 % inégalement répartie entre les différents chapitres :

- *diminution de 1,90 % des charges à caractère général,*
- *augmentation des dépenses de personnel de 2,90 %,*
- *diminution de 19,6 % des intérêts de la dette qui souligne le désendettement de la collectivité.*

Ce budget dégage en construction budgétaire un excédent de fonctionnement de 1 243 231,00 euros, qui couvre largement le capital de la dette à rembourser. Cet excédent, joint au résultat de clôture de l'année 2010, s'élevant 2 051 289 euros, permet de virer à la section investissement 3 294 420,00 euros.

La section investissement se caractérise par 6 359 421,00 euros de travaux nouveaux, comprenant 4 148 245,00 euros de crédits pour la rénovation de la voirie auxquels s'ajoutent 1 149 100,00 euros prévus pour l'aménagement de pistes cyclables ainsi que 225 580,00 euros pour les travaux de mise aux normes des arrêts de bus, et de mise en accessibilité de la voirie et des lieux publics.

Le restant des crédits ouverts concernent l'achat et les travaux d'aménagement de l'ancien tribunal qui deviendra en 2012 le nouveau siège de la communauté de communes (500 000 euros) et le remplacement du matériel de l'équipe technique.

Investissement et fonctionnement confondus, les crédits ouverts iront en toute priorité aux dépenses de voirie qui représenteront en 2011, 51,12% de l'effort de la collectivité. La dette absorbera quant à elle 11,14% de ces dépenses, tandis que l'aménagement des pistes cyclables pèsera de son côté pour 10,62% du total.

Les dépenses de développement économique représentent 8,40%, et le fonctionnement général de la collectivité 9,18% de l'ensemble. Les 10% restants concernent les frais d'installation dans le nouveau siège (5,65%), les diverses participations au fonctionnement des syndicats (2,4%) et la communication de la collectivité (1,4%).

Le budget assainissement s'équilibre en fonctionnement à 3 247 571,00 euros et se monte en investissement à 21 417 576,00 euros.

L'importance des crédits ouverts dans ce budget traduit la poursuite de l'ef-

fort de la collectivité pour la mise aux normes de son réseau de traitement des eaux usées. Ils permettront en 2011 de terminer le financement de la reconstruction des deux stations d'épuration, de réaliser les trois bassins d'orage indispensables au bon fonctionnement de ces deux stations (7 700 000,00 euros), de créer les réseaux d'assainissement de Laval-en-Brie et de Courcelles-en-Bassée (3 948 000,00 euros), de mettre aux normes le réseau d'assainissement de Nanon (300 000,00 euros).

Le budget eau poursuit en 2011 l'effort entrepris pour améliorer les réseaux d'adduction d'eau avec un important programme de remplacement des branchements plomb, des vannes et des canalisations et amorcer la mise en oeuvre du contrat de bassin avec les premières opérations concernant la sécurisation de la ressource tant au plan qualitatif que quantitatif.

L'ensemble de ce programme représente 4 049 133,00 euros d'investissement.

Outre les travaux d'intérêt général concernant l'ensemble des communes (stations d'épuration, sécurisation de la ressource en eau) et les dépenses liées au développement économique créateur d'emplois et qui intéressent donc toutes les communes de la communauté, Saint-Germain-Laval verra se concrétiser en 2011 :

- la remise aux normes du réseau d'assainissement du lotissement de Nanon, qui sera connecté à celui de la zone d'activités de Merlange (300 000 euros),
- la remise à niveau de la rue de Verdun (65 000 euros),
- la fin de la réhabilitation des trottoirs de Courbeton (60 000 euros),
- La réfection de la rue du Grand Buisson mitoyenne avec Laval-en-Brie (55.000 euros),
- La création d'un parking à l'entrée de la rue Jean Jaurès (18 000 euros).

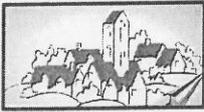
C'est donc au total un vaste programme de travaux que la communauté de communes lance cette année encore, dans tous ses domaines de compétence pour améliorer le cadre et les conditions de vie de ses administrés. La bonne santé financière de la collectivité et la reprise économique générale, sensible localement par les perspectives de développement à très court terme de la zone d'activités de Saint-Donain, devraient lui permettre de dégager de nouvelles marges de manoeuvre pour conduire les actions qui seront inscrites dans son projet de territoire en cours de finalisation, qui définira sa stratégie de développement pour les quinze prochaines années. L'équipement du territoire en fibre optique représente, à cet égard, un défi que la communauté de communes est prête à relever.

Jean Tychensky, conseiller municipal, vice président de la communauté de communes des deux fleuves en charge des finances et des budgets



Elections cantonales mars 2011

	20-mars		27-mars		20-mars		27-mars		20-mars		27-mars	
	1er Bureau	1er Bureau	2ème Bureau	2ème Bureau	TOTAUX		TOTAUX		TOTAUX		TOTAUX	
	Mairie	Mairie	Petit Buisson	Petit Buisson								
NOMBRE D'ELECTEURS												
INSCRITS												
Liste Générale	1 253	1 253	620	620	3 746		4986					
Liste complémentaire municipale	-	-	-	-	-		-					
TOTAL INSCRITS	1 253	1 253	620	620	3 746		4 986					
VOTANTS	514	546	238	278	1 576		2092					
BULLETINS NULS	17	40	4	14	75		93					
SUFFRAGES EXPRIMES....	497	506	234	264	1 237		1 735					
POURCENTAGES VOTANTS	41,02%	43,58%	38,39%	44,84%	42,07%		41,96%					
LISTES	VOIX	VOIX	VOIX	VOIX	VOIX		VOIX					
1 CHOMET	37		12		49	3,96%						
2 ALBOUY	126	184	50	77	176	14,23%	226	33,90%				
3 CAILLABOUX	103		46		149	12,05%						
4 AUCOUTURIER	13		8		21	1,70%						
5 AIELLO	218	322	118	187	336	27,16%	454	66,10%				
	497	506	234	264	731		770					



Ecole de Courbeton



En mai : on visite.

Sortie des CM1 de Madame Zinetti financée par la mairie.

Les enfants racontent :

« Le jeudi 5 mai, nous sommes allés au musée de la sorcellerie à Blancafort. En arrivant, nous avons visité le musée avec Bidouillon, notre sorcier-guide qui nous a tout expliqué :

Que les sorcières étaient comme des médecins, les alchimistes, les sorcières célèbres, la chasse aux sorcières, le sabbat, des histoires de sorcières, le cocadrille, les meneurs de loups, les bérettes...

L'après-midi, nous sommes allés dans le jardin des sorcières. Un monsieur nous a parlé des plantes : celles qui soignent et celles qui tuent. Nous avons même mangé de l'ortie ! Ensuite, nous avons appris à fabriquer un balai avec de la fougère sèche, une branche de noisetier et de la corde de licorne ! La maîtresse a essayé de voler mais elle n'a pas réussi.

Enfin nous sommes partis à l'école des sorcières. Nous avons mis la tenue réglementaire : un chapeau, une veste noire. Nous étions en première section, donc nous n'avons pas droit à la baguette. Notre maître nous a appris que le mot le plus magique était : IMAGINATION. »

Les autres sorties financées par la mairie :

- ◆ les CP sont sortis à « L'école d'autrefois » le 26 avril,
- ◆ les CE1 au musée des pays à St Cyr sur Morin le 3 mai,
- ◆ les CE1/CE2 et les CE2/CM2 au château de Guédelon,
- ◆ les CE2 au parc du Moulin à Tan à Sens le 12 mai,
- ◆ les CM1 au château de Fontainebleau le 19 mai.



Les résultats du concours Kangourou

Cette année, les élèves du cycle 3 ont participé au concours Kangourou des maths.

La distribution des prix (livres, jeux mathématiques) a eu lieu le mardi 17 mai. Les enfants ont pu recevoir un cadeau en fonction de 2 classements :

Le classement des « cracks » qui récompense les élèves ayant le plus de points.

Le classement des « prudents » qui récompense les élèves ayant réussi la plus longue suite de réponses justes à partir de la première.

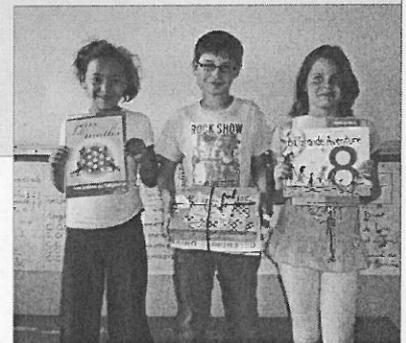
Résultats de l'école pour les « cracks »

En CE2 : 1^{er} : FAGIS Maxime - 2^{ème} : MAUPIN Maëva - 3^{ème} : NABBAT Sana

En CM1 : 1^{er} : THEISS Sean - 2^{ème} : LIBOG Lauryn - 3^{ème} : VALOGNES Sofia

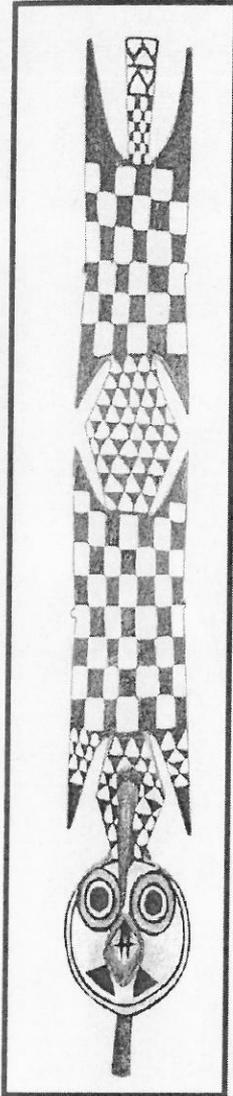
En CM2 : 1^{er} : RAVAILLER Mailys - 2^{ème} : MONTAY Benjamin - 3^{ème} : BOU-MAZA Shana

Une mention spéciale à Maxime FAGIS qui obtient un 2^{ème} prix national en se classant 67^{ème} sur les 23 864 élèves de CE2 classés. Félicitations.



Médiathèque du Manoir

En raison du pont de l'Ascension, la médiathèque sera fermée au public les vendredi 2 et samedi 3 juin 2011.



Entrevues Africaines

- 
L'Afrique Noire et ses symboles
 Exposition du 1^{er} au 30 Juin
- 
Projection jeunesse : Mercredi 08 Juin à 16h30
- 
Conte jeunesse (à partir de 5 ans)
 « Au rythme des tam-tams » par Céline Harlingue
Mercredi 15 juin à 16h30
- 
Jeux d'Afrique (à partir de 7 ans)
Mercredi 22 Juin à 16h30
- 
Conte Adulte
 « Le temps des ancêtres » par Gabriel Kinsa
Dimanche 19 Juin à 17h - Suivi d'un apéritif
- 
Projection Adultes
 -Vendredi 17 et samedi 18 juin : *Au nom du père, de tous, du ciel - Un film documentaire réalisé par Marie-Violaine Brincard*
 -Vendredi 24 et samedi 25 juin : *L'Afrique s'anime : 7 films d'animation - Les cinéastes africains s'emparent de l'animation pour donner corps aux contes et légendes de la tradition orale.*



Le samedi 07 et le samedi 14 mai, les bébés, les frères, les sœurs, les papas et les mamans étaient au rendez-vous. Un moment de partage autour du chant, de la danse et des livres.



Depuis cette opération, la médiathèque s'est dotée d'un espace petite enfance. Vous pourrez trouver des livres, cd, dvd pour les plus petits, mais aussi de la documentation pour les adultes autour de la petite enfance.



Nous vous rappelons que vous pouvez retirer votre lot muni de votre bon Caf aux heures d'ouverture de la médiathèque jusqu'au 30 juin 2011.

Julie, votre bibliothécaire.





Les Amis des Ecoles _____

BRADERIE DES AMIS DE L'ECOLE

Le samedi 14 mai s'est tenue la première braderie de vêtements « des Amis de l'école ». L'association remercie les généreux donateurs qui ont permis de présenter dans le préau de l'école Courbeton un bel ensemble de layettes, vêtements enfants, adultes et articles de puériculture. Chaque visiteur a ainsi pu trouver son bonheur et repartir avec un pull, un manteau, un tee-shirt ou encore un pyjama pour bébé...

Fort de cette première expérience, les « Amis de l'Ecole » envisagent déjà l'édition 2012 de la braderie qui deviendra ainsi avec la tombola de printemps et le Loto le troisième temps fort de l'association.

Nous rappelons que tous les bénéfiques de l'association contribuent à améliorer le quotidien des élèves des écoles de Saint-Germain-Laval. Les Amis de l'Ecole devraient ainsi participer prochainement à l'achat d'un Tableau Interactif pour l'école de Courbeton.

L'association reste ouverte à toute personne qui voudrait s'investir dans ce but. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !

ESL Football _____

REMISE EQUIPEMENT SOPROMAT

Le Stade de Pontville a été le théâtre ce mercredi 18 mai d'une remise de maillots aux couleurs des U15 de Christophe GOMES DA SILVA offerts par la Société SOPROMAT, 12 avenue du Général de Gaulle à Montereau en la personne de leurs généreux donateurs Monsieur et Madame TANGUY.

Nul doute que les joueurs de Christophe sauront apprécier ce geste en portant haut leurs nouveaux maillots dès le samedi 21 mai où ils se rendront à Longueville en match amical avant de disputer le match capital de la saison contre Montereau le 1er juin 2011 au stade Jean Bouin à Surville.



Nous aurons l'occasion de revenir sur ces événements et de témoigner à Monsieur et Madame TANGUY que ces nouveaux équipements galvaniseront notre formation.

L'ESL Football remercie Véronique LE BEUX, à l'origine de ce partenariat ainsi que Messieurs NOIRAUT, président de l'ESL et MARTINEZ, adjoint aux sports auprès de la Mairie pour leur présence à cette remise de maillots.

*Le Secrétaire de la Section,
Jean-Paul BERSET*

SAINT-GERMAIN-LAVAL



COMITÉ des FÊTES
NANON DE 9H À 19H

BRIC A BRAC



**OUVERT AUX PARTICULIERS
ET AUX PROFESSIONNELS**

DIMANCHE 19 JUIN

Renseignements & Inscriptions

Mme HUSSON Marinette

01-64-70-07-66 | 06-37-57-15-30

6 euros les 3 mètres



RESTAURATION-BUVETTE SUR PLACE



ESL Karaté Do



ASV, CSM, et ESL KARATE

C'est devant une bonne centaine de parents et amis que se sont déroulés le samedi 30 avril dernier la 17ème coupe du Samouraï du nom ; les enfants et ados des trois clubs de Varennes, Montereau et bien sûr Saint-Germain-Laval le club invitant se sont rencontrés.

Les juges et arbitres, tous, ceintures noires 1er à 3ème dan se sont motivés pour que cette compétition se passe le mieux du monde. Des combats, mais aussi des katas étaient au programme, et c'est au bout de deux heures d'engagement que les résultats furent proclamés ; les remises de récompenses étaient à la hauteur de la compétition, c'est en présence de Mme le Maire de Saint-Germain-Laval, Mme de St Loup, de son adjoint aux sports Monsieur Martinez, et le Président de l'ESL Monsieur Noirault, les Présidents Monsieur Vignaud Vincent et Mme Maloubier, Présidente d'honneur que des coupes et médailles furent données aux lauréats.

Les récompenses étaient offertes en partie par la Mairie de Saint-Germain-Laval, et le garage FORD Montereau. Notons qu'un goûter était également offert par la boulangerie Bonneson ; nous remercions bien évidemment toutes ces généreuses donations.

Le classement :

Poussins Blanche jaune :

1^{er} FANGEAT SOBEL, 2^{ème} DOLAT ANTOINE, 3^{ème} VIEL MAXIME, 4^{ème} COTS ANTOINE

Poussins Jaune-Jaune orange-Orange :

1^{er} DEBOTTE GABRIEL, 2^{ème} ELSY DUFFAULT, 3^{ème} GONCALVES MARIO

Pupilles Blanche jaune :

1^{er} PITARD MATHIAS, 2^{ème} HAUBERT CLEMENCE, 3^{ème} STEVENS LOIC, 4^{ème} CORTES YURI, 5^{ème} BAER SALEINE

Pupilles Jaune-Jaune orange-Orange :

1^{er} THEISS SEAN, 2^{ème} ENSAULT SONNY, 3^{ème} HOCINE RYAN, 4^{ème} CHABENET ULYSSE, 5^{ème} HOUDONOU INES, 6^{ème} THEISS STEN

Benjamins Blanche jaune :

1^{er} DETTYMAMBO AUGUSTE, 2^{ème} URGON AUGUSTINE, 3^{ème} PIERRON FLORENT

Benjamins Jaune orange-Orange-Verte-Bleue :

1^{er} DUFFAULT KENNY, 2^{ème} HOUDONOU CAMELIA, 3^{ème} DEBOTTE ADRIEN, 4^{ème} PETIT DORIAN, 5^{ème} LENOIR BENJAMIN

Minimes :

1^{ère} BEGUE CHLOE (marron), 2^{ème} SALETTE MIZANNE (bleue), 3^{ème} PIVERT ROMANE (orange-verte), 4^{ème} URGON CAMILLE (verte)

Cadets :

1^{er} BONNESSON THIBAUT (noire), 2^{ème} HODONOU NELLY (marron), 3^{ème} LEFOUILLE JONATHAN (orange), 4^{ème} PIVERT NICOLAS (orange-verte)

Les compétitions ne sont pas finies, des interclubs ont lieu en Seine-et-Marne en mai et juin, gageons que ces résultats soient aussi prometteurs.

Résultat du dernier passage de grade à Moret-sur-Loing le samedi 2 avril dernier

M Bonneson Thibault 1er dan ESL Karaté
M Andres Alain 3ème dan CSM Karaté

Félicitations aux deux élèves assidus de la part du Président et de la Présidente ainsi que tous les adeptes des clubs, un pot et une remise de la ceinture noire aura lieu dès la reprise au dojo gymnase de l' ASV Varennes. Des jeunes et moins jeunes se préparent pour la prochaine session en juin, les cours spécifiques sont la résultante des bons résultats obtenus.



Tennis club de Saint-Germain-Laval



Assemblée Générale Ordinaire
Vendredi 17 juin 2011 de 20 h 00 à 21 h 30
à la salle du petit Buisson
(anciennement Ecole du Petit Buisson)

ORDRE DU JOUR

- 1-Rapport moral et d'activité 2010/2011
- 2-Rapport financier
- 3-Election du conseil d'administration
- 4-Questions diverses

Merci de nous renvoyer votre pouvoir, et votre candidature si vous êtes candidat avant le 12 juin 2011

Contact : Mme Céline GAMBRELLE - tc.st-germain-laval@fft.fr

Dentelle aux fuseaux

Notre saison dentellière se termine le 14 Juin, comme d'habitude un repas clôturera cette saison, qui reprendra en septembre. A la rentrée donc, avec vos carreaux et fuseaux.

Pour les dentellières : Mme LLORENS Danièle

Votre enfant a 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans ou 18 ans ? L'Assurance Maladie vous propose M'T dents, un examen bucco-dentaire gratuit pour faire vérifier la santé de ses dents.

M'T dents c'est quoi ?

Un rendez-vous de prévention offert par l'Assurance Maladie chez le dentiste pour vérifier si tout va bien et des soins, si nécessaires, remboursés à 100 %.

M'T dents, c'est pour qui ?

Tous les enfants et adolescents âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans, âges les plus exposés aux caries. Bien sûr, il est important de s'occuper de ses dents à tout âge... Ces rendez-vous sont complémentaires des visites habituelles chez le dentiste.

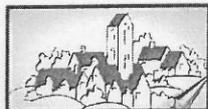
Pour en savoir plus sur la carie dentaire, consultez le site ameli santé.

M'T dents, comment en profiter ?

Votre enfant va bientôt avoir 6, 9, 12, 15 et 18 ans...

Un mois avant sa date d'anniversaire, vous recevrez chez vous un courrier d'invitation de l'Assurance Maladie pour un rendez-vous de prévention dentaire.





Les Amis du Patrimoine

Bilan financier de la réalisation du livre d'histoire sur Saint-Germain-Laval

Comme elle s'y est engagée, lors de la présentation publique du livre sur l'histoire de Saint-Germain-Laval, le 2 juillet 2010, l'association des amis du patrimoine vous présente le bilan financier de cette opération.

Recettes		Dépenses	
Vente du livre : 782 exemplaires à 20 euros	15 640 euros	Impression de 849 exemplaires	17 093,11 euros
Subvention de l'édition du département de Seine-et-Marne	2 000 euros	Affiche souscription	693,10 euros
Total	17 640 euros		17786,21 euros

La balance est à ce jour déficitaire de 146,21 euros. Ce déficit est pour le moment supporté par l'association, qui espère le combler par la vente des derniers ouvrages. Les éventuels bénéfices seront en totalité réinvestis dans la réalisation du livre sur Saint-Germain-Laval pendant la Grande Guerre, qui paraîtra à l'occasion du 11 novembre 2011, et dans le montage de l'exposition sur le même thème qu'elle mettra sur pied le jour de cette commémoration.

L'association a honoré à ce jour toutes les factures concernant la conception de la maquette, l'impression de l'ouvrage et le transport des exemplaires; elle tient une nouvelle fois à remercier la société Arts Graphiques, présidée par Luciano Cavaletto, qui a accepté de réaliser cet ouvrage à prix coûtant et a assuré le portage financier de l'opération. Elle remercie également tous les souscripteurs, les entreprises et les mairies qui lui ont fait confiance et lui ont apporté leur soutien.

*Jean Tychensky,
Président des Amis du patrimoine*

Histoire de la commune : La famille de Lesparda de Maisonnave

Après Georges Claude et madame de Guaïta, nous poursuivons la galerie de portraits des personnages, qui à divers degrés ont marqué le village.

La famille de Lesparda de Maisonnave a marqué la vie de Saint-Germain-Laval entre 1791 et 1818, puisque l'un de ses membres, Jacques, fut Maire de la commune de 1795 à 1816, et que son frère Jean fut Conseiller Général du canton et même Président du Conseil Général de Seine-et-Marne pendant le Premier Empire.

Cette famille bien en cour auprès des « Grands », quelles que soient leurs attaches politiques, traversa sans encombre la période Révolutionnaire ; s'accommoda du Directoire et du Consulat ; puis fit successivement allégeance à l'Empire et à la Restauration, et occupa donc une place importante dans la vie politique, économique et sociale locale.

La famille de Lesparda fait irruption dans la chronique communale le 21 mai 1791, lorsque Marguerite Lapuyade d'Ozeux achète au Lieutenant-colonel Thenet le domaine de Courbeton. Marguerite est la veuve de Paul de Lesparda de la Maisonnave, Avocat au Parlement, né en 1726 à Orthez et décédé en 1775 à Paris.

De cette union, sont nés trois enfants. L'aîné, Jean de Lesparda a vu le jour en 1758 à Départ dans les Basses-Pyrénées. Il sera tour à tour Secrétaire du Roi, puis Officier Général, Conseiller général de Seine-et-Marne en 1801, Président de l'Assemblée départementale en 1806, Baron d'Empire en 1810, titre qui sera confirmé par le Roi Louis XVIII en 1817.

De son mariage avec Adelaïde Haudry de Soucy, naîtront sept enfants, dont quatre au château de Courbeton.

Le puîné, Jacques de Lesparda, s'engagera pour servir la République et participera aux campagnes que la France dut mener entre 1791 et 1795 contre les Coalisés pour sauver la République naissante. De retour à la vie civile, il devient Maire de la commune le 6 septembre 1795, fonction qu'il conservera jusqu'en 1816, date de sa mort.

Il avait épousé Pierre Elisabeth de Casamayor, dont les chroniques d'alcôves rapportent qu'elle eut en son temps quelques faiblesses pour Bonaparte.

Le cadet, Jean-Baptiste Armand de Lesparda, sera lui aussi soldat comme son frère. Blessé en 1796, il sera rayé des contrôles de l'Armée et disparaîtra de l'histoire de la commune, au moins en apparence. En effet, Albert Catel, notre historien local, fait état, dans la masse d'archives qu'il a amassée sur la vie du village au cours des siècles, d'une lettre que Maurice Lecomte lui a adressée le 14 décembre 1925 pour lui signaler l'existence d'une Marie Eugénie de la Bou-

chardie, «une gourgandine qui soigna beaucoup son mari, monsieur Lesparda de la Maisonnave » et qui aurait été la maîtresse de Marie Joseph Chenier, le frère d'André, passé à la postérité pour ses œuvres théâtrales et surtout pour son célèbre « Chant du départ » écrit en collaboration avec Gossec et Mehul (la victoire en chantant nous ouvre la barrière, la liberté guide nos pas.....). Cette Marie Eugénie, qui ne peut être ni la femme de Jean, ni celle de Jacques, pourrait donc être celle de Jean-Baptiste, ce que les actes d'état civil de la famille de Lesparda ne confirment pas, mais que les dates et les documents recueillis laissent cependant supposer.

En effet, Marie Joseph Chenier avait apparemment beaucoup d'affection pour Marie Eugénie, puisqu'il lui remit de son vivant une partie de ses manuscrits non publiés et plusieurs discours en vers.

En 1811, après la mort du poète survenue en 1810, un procès eut lieu entre la donataire et les héritiers. La question fut alors de savoir si les manuscrits non encore publiés d'un homme de lettres étaient assujettis aux règles de la transmission des biens et ne pouvaient donc être donnés que par acte notarié, ou bien s'ils s'apparentaient à des papiers domestiques, « des propriétés naturelles et indépendantes de la loi civile » pour la transmission desquelles une donation manuelle suffisait. Marie Eugénie perdit son procès le 4 mai 1816.

La plaidoirie de l'avocat de Marie Eugénie permet de lever, au moins en partie, le voile sur cette énigme, dans la mesure où elle déroule la vie de Madame de la Bouchardie, présentée comme la baronne de la Maisonnave.

Selon ce document, Marie Eugénie a épousé au début de la période révolutionnaire, monsieur de la Bouchardie, inspecteur des remontes. A cette époque, elle n'a pas encore vingt ans, elle est déjà remarquée dans les cercles qu'elle fréquente « par l'extrême vivacité de son esprit, ses agréments personnels et sa fortune ».

Apparemment, elle connaît déjà Marie Joseph Chenier qu'elle soutient financièrement en payant régulièrement ses dettes. Elle est incarcérée le 4 octobre 1793 sur ordre du comité de salut public. Chenier interviendra en sa faveur, obtiendra la révocation de cet ordre et l'élargissement de sa protégée.

Il convient de noter en passant, que ce dernier n'aura pas les mêmes attentions pour son frère André qu'il laissera mourir sur l'échafaud sans lever à aucun moment ne serait ce que son petit doigt. Entre temps, monsieur de la Bouchardie est décédé. En 1799, Marie-Eugénie épouse en seconde noce un Lesparda de la Maisonnave, un homme « riche, jeune encore et d'une famille distinguée » qui connaît bien Chenier.

Selon l'avocat, monsieur de Lesparda est très au fait « de l'espèce de sentiment que Marie Eugénie éprouve pour le poète puisqu'elle l'accepte pour époux en lui déclarant « qu'elle veut aussi rester l'amie de son libérateur ». Les relations entre Marie Joseph Chenier et le couple Lesparda seront apparemment très intimes, puisqu'ils habiteront sous le même toit mais « dans un corps de logis séparé ». Pendant douze années, comme le précise la plaidoirie, Marie Eugénie sera « la consolatrice et la garde malade de Marie Joseph Chenier », sous les yeux complaisants de son mari, lui aussi de santé fragile, et qu'elle soignera également avec un grand dévouement.

Pendant toute cette période, la famille de Lesparda continue à diriger les affaires de la commune, où elle possède d'importants biens immobiliers ; outre le château de Courbeton et son parc, au sud de la route de Provins, elle détient le grand parc au nord de cette route, où est implantée une faïencerie qui lui appartient, et où elle exploite des carrières d'argile ; elle est aussi propriétaire de toutes les terres de Saint-Pierre et des pentes menant au ru de l'étang ; elle a fait enfin l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles au moment de la vente des biens dits nationaux.

Le 20 octobre 1806, Marguerite Lapuyade d'Ozeux vend le domaine à Jean de Lesparda qui cède à son tour le 21 septembre 1807 le château et le petit parc à Marie Madeleine de Saint-Janvier, épouse « d'avec lui séparée de biens » de Come de Beauvoir de Saint-Aulaire, ancien officier général, un proche de la famille royale.

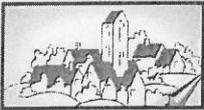
Toutefois, si l'on en croit Catel, Jean de Lesparda est à nouveau propriétaire de tout le domaine aux environs de 1810, laissant sous-entendre que Madame de Saint-Aulaire n'aurait servi que d'intermédiaire. Cette thèse n'est d'ailleurs pas sans précédent dans la famille, qui a expérimenté cette pratique lors de l'achat de l'ancien presbytère de Saint-Germain-Laval.

Devenu bien national à la Révolution, ce presbytère est acheté le 6 août 1796 par Jean de Lesparda qui le cède par bail à rente de 50 francs rachetable pour la somme de 1 000 francs à Timothée Polycarpe Cretté, fermier à Pontville, le 19 mars 1797. Celui-ci cède la même année sa rente à Georges Dubois-Latouche, qui l'ayant rachetée pour la somme de 1000 francs à Jean de Lesparda, devient alors le propriétaire de la bâtisse. Le 9 octobre 1797, Dubois-Latouche revend l'ancien presbytère à madame de Lesparda. En moins d'une année, la propriété a fait l'objet de quatre opérations immobilières pour se retrouver dans les mains de Marguerite.

Marguerite décède en 1810, suivie dans la tombe en 1815 par ses fils Jacques et Jean-Baptiste. En 1818, Jean de Lesparda quitte la commune, il vend le domaine : le grand parc revient à Monsieur Jérôme, le futur Maire de Saint-Germain-Laval ; la basse-cour avec la faïencerie est récupérée par Ambroise Mamet, ancien intendant de la famille Trudaine, qui va créer sur place une fabrique de poteries. Le château de son côté devient la propriété du

Cardinal de la Fare. Ainsi, disparaît de la chronique communale cette famille qui sut traverser sans trop de heurts cette période troublée de notre histoire.





Club de l'Age d'or

Le Club de l'Age d'Or à l'Assemblée Nationale.



Le mardi 03 mai 2011 à 8h00 une cinquantaine d'adhérents avait rendez-vous au parc des Noues de Montebreau pour prendre un car pour se rendre au Palais Bourbon plus connu sous le nom de l'Assemblée Nationale. Un des anciens présidents de la République disait en parlant de ce haut lieu de l'histoire de notre pays que c'était un des plus beaux monuments de France.

Je rappelle que ce haut lieu a pour mission avec le Sénat de voter les lois et lui seul a le pouvoir de renverser le gouvernement d'où une obligation de ce dernier d'être en accord avec elle.

Elle est composée de 577 membres appelés députés, élus aux élections législatives pour une durée de cinq ans.

Nous sommes arrivés au palais Bourbon situé dans le 7^{ème} arrondissement de Paris sur la rive gauche de la Seine vers 10h 30. Une première impression s'impose, de grandeur avec sa façade monumentale qui donne sur le quai d'Orsay abritant le ministère des Affaires Etrangères.

La visite guidée de l'hémicycle avec la visite de l'hôtel de Lassay furent un moment privilégié pour nos adhérents qui posèrent énormément de questions pertinentes. L'hémicycle nous paraissait petit par rapport à l'idée perçue à la télévision. Le perchoir du président de l'assemblée attirait tous les regards ainsi que les bancs des députés.



Un excellent repas fut pris dans un des salons de l'assemblée avec M.Jego député de notre circonscription que nous remercions au passage ainsi que sa collaboratrice Mme Channig pour nous avoir permis d'effectuer cette visite.

L'après midi fût consacré à la visite de l'hôtel de Lassay qui est l'actuelle résidence du président de l'Assemblée. Cet hôtel particulier, mitoyen du palais Bourbon, est un bijou d'architecture, meublé avec une « recherche délicieuse » dicit le Prince de Condé. Les salons d'une superficie de 100m² chacun sont ornés avec des peintures retraçant les Batailles, des tableaux de chasse, des plus grands maîtres. Les boiseries, les lustres (320 kg) magnifiques, des bronzes et des marbres antiques d'Italie, des vases superbes, des miroirs peints avec des motifs d'arbres de marronniers et lilas forment un décor unique et inoubliable pour nous tous.



Jean Claude Martinez
Vice président du Club



Agenda 21 - CC2F



Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté de Communes des deux Fleuves a décidé de mettre en place des actions en faveur des économies d'énergie.

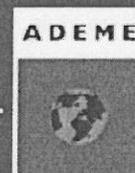
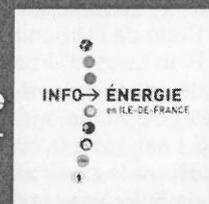
Pour ce faire, les élus ont souhaité mener une campagne d'information à destination des habitants et créer un espace info-énergie pour vous aider à diagnostiquer votre logement et répondre à vos questions, notamment en ce qui concerne les aides financières mobilisables.

Afin de vous présenter ce diagnostic, vous êtes invités :

le Vendredi 10 Juin 2011 à 19h00 à la Salle de l'Orée de la Bassée

Au cours de cette conférence, les thèmes abordés seront les suivants :

- **Présentation des espaces info-énergie de l'ADEME, un conseil neutre et gratuit pour les particuliers.**
- **L'accompagnement des conseillers info-énergie pour vos projets de rénovation et de construction :** isolation, système de chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation...
- **Les aides financières pour les particuliers.**
- **Sensibilisation aux éco-gestes et à la précarité énergétique.**
- **Réflexion sur la mobilité, les transports et nos modes de consommation.**
- **Echange avec le public.**



Bruits de voisinage

(extrait de l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 Juillet 1996)

Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, telles que tondeuses à gazon électriques ou à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- * de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- * les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h30,
- * les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Le **CAMION de L'EMPLOI** passera
à **SAINT-GERMAIN-LAVAL** les :

Mardi 14 juin de 13h30 à 17h30

Parking du **CENTRE COMMERCIAL**





Conseil municipal public du 28 mars 2011

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, BAYOL Guy, MARTINEZ Jean-Claude, TYCHENSKY Jean, DUDILLIEU Dany, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, Mesdames MAUPLOT Simone, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, LAFONT Françoise, CHEVAL Michèle, LE BEUX Véronique, Messieurs GORACY Gilles, FONTAN Michel, TRONCY Dany, MADELENAT François, MARTIN Olivier, HAAS-FRANGI Daniel,

ABSENTE REPRESENTÉE : Mme DERVILLEZ Isabelle, représentée par Mme MAUPLOT Simone,

ABSENTS EXCUSES : Mme MIALON Corinne, M. MILANO Serge,

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Ordre du jour :

Information au public :

Projet de délibération porté à la connaissance du public concernant la majoration du volume constructible dans la limite de 50% pour le projet de logements locatifs sociaux intergénérationnels sur la zone Ub1a à Courbeton

Madame le Maire expose au Conseil que :

Vu la loi n° 2009-323 du 25 Mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.127-1 et L.127-2,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 30 Juin 2005 et révisé le 13 Décembre 2007,

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Germain-Laval de réaliser du logement social (de type intergénérationnel : accueil personnes âgées + logements locatifs classiques) sur la zone Ub1a pour laquelle le coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) est fixé à 0,30,

Considérant la possibilité offerte par la loi n° 2009-323 de majorer le C.O.S., les règles de gabarit ou d'emprise au sol, dans la limite de 50%, pour la réalisation de logements locatifs sociaux au sens de l'article L.302-5 du Code de la Construction,

Considérant que cette majoration pour la réalisation de logement social est rendue applicable par décision du Conseil Municipal, après que ce projet ait été porté à la connaissance du public, en vu de lui permettre de formuler des observations, pendant un délai d'un mois.

Le présent projet de délibération sera porté à la connaissance du public à compter du 05 Avril 2011 durant un mois et sera publié dans le journal « La République de Seine-et-Marne » le 28 Mars 2011 et affiché en Mairie à compter de cette date. Un registre d'observation sera mis en place en Mairie afin de recueillir les observations du public.

M. TYCHENSKY demande si cela n'est pas gênant que cette information soit parue dans la République de ce jour (28/03/2011).

Mme le Maire donne la parole à Mme SABARD, Secrétaire Générale, qui indique que, dans ce cas, un avis précisant l'objet de la délibération, le lieu et les dates où le public pourra la consulter et formuler des observations doit être publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et affiché en Mairie dans le même délai et durant toute la durée de la mise à disposition (conforme au Code de l'Urbanisme).

Mme le Maire précise qu'elle a pris attache auprès de la DDT qui lui a donné la marche à suivre :

Projet de délibération porté à la connaissance du public pour formulation des observations durant un mois, préalablement à la convocation du Conseil Municipal,

Avis dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et affichage en Mairie,

Une fois, la délibération approuvée, affichage pendant un mois en Mairie et mention de cet affichage à insérer dans un journal diffusé dans le département.

Demandes de subvention 2011 dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) [ancienne D.G.E. (dotation globale de fonctionnement)]

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de solliciter des subventions au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2011 concernant les opérations suivantes avec un ordre de priorité dans la présentation des dossiers, à savoir :

Priorité 1 - OPERATION SCOLAIRE

Ecole Élémentaire de Courbeton – Réhabilitation pour mise aux normes de l'école

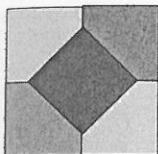
Réalisation d'un mur de clôture rehaussé d'une clôture métallique (taux de subvention de 30 % HT + 10 % [communes de moins de 3.500 habitants] du montant des travaux avec un plafonnement de la dépense à 143.300 €),

Priorité 2 - TRAVAUX DE PROTECTION DU PATRIMOINE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS

Travaux de réfection complète ou partielle des murs de clôture des cimetières

Réfection des joints sur le mur du cimetière (taux de subvention de 35 % HT + 10 % [communes de moins de 3.500 habitants] du montant des travaux avec un plafonnement de la dépense à 85.700 €),

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de ces travaux et **d'autoriser** Madame le Maire ou son délégataire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2011, dans le cadre des opérations scolaires (réhabilitation pour mise aux normes de l'école – mur de clôture) et dans le cadre des travaux de protection du patrimoine et des travaux d'aménagement



Conseil municipal public du 28 mars 2011

divers (travaux de réfection complète ou partielle des murs de clôture des cimetières).

Mme le Maire tient à préciser que pour la clôture de l'Ecole de Courbeton, il convient de respecter les consignes de l'Education nationale. Le mur doit être suffisamment haut (plus de 1,20 m) pour que les enfants ne puissent pas le franchir, il faut un grillage sans picot et faire un fer plat.

M. MADELENAT demande quel est le pourcentage de subvention pour cette opération.

Mme le Maire répond qu'il y a un pourcentage de fixer 30 % + 10 % mais avec un plafonnement de 143.300 € HT. Au vu de la dotation dont pourra bénéficier le Sous-Préfet, nous n'aurons certainement pas la totalité de la subvention. C'est au bon vouloir du Sous-Préfet.

M. TYCHENSKY demande si la procédure d'attribution est la même qu'avant ou si c'est celle de la DDR.

Mme le Maire répond que la procédure est identique à celle qui existait à l'époque de la DGE. Il faut que les dossiers soient envoyés avant le 31/03/2011.

Convention pour les opérations de déneigement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer la convention pour les opérations de déneigement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval pour la période hivernale entre la mi-novembre et la mi-mars.

Il s'agit essentiellement de la RD29 depuis la RD 403 à la limite sud de l'agglomération de Tréchy.

Madame le Maire tient à rappeler les consignes en matière de responsabilités de la Commune et du Département – Article V de la Convention : « les engins intervenant sur routes départementales et le matériel utilisé devront être assurés (assurance tous risques couvrant tout accident de la circulation) et en bon état de marche. Le conducteur de ces engins, victime de dommages corporels dans le cadre d'une intervention, sera pris en charge au titre des accidents de travail par sa collectivité de rattachement. En matière de dommages de travaux publics, les interventions de la commune sur routes départementales sont couvertes par l'assurance du Département, en qualité de responsable des opérations liées à la viabilité hivernale ».

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention pour les opérations de déneigement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval.

M. MADELENAT demande si la Commune est rémunérée pour ce travail.

Mme le Maire indique que la DDTR a répondu qu'il nous donnerait éventuellement du sel en fonction de la surface de route déneigée.

Convention de veille et d'intervention foncière – SAFER Ile de France

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer la convention avec la SAFER Ile de France dans le cadre du dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal.

Cette présente convention porte sur la totalité des parcelles incluses dans les zones agricoles et naturelles du PLU opposable aux tiers. Elle est complémentaire d'un éventuel classement de certains secteurs de la Commune au titre des Espaces Naturels et Sensibles (E.N.S.).

Ce dispositif permet la transmission par la SAFER des informations relatives à des projets de vente portant sur ces espaces, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels. De plus, la SAFER peut exercer son droit de préemption à la demande de la Collectivité.

Cette convention prend effet le jour de sa notification par la Collectivité à la SAFER ; elle se renouvelle tacitement tous les ans au 1^{er} Janvier, sauf dénonciation de l'une ou de l'autre partie avec un préavis de 2 mois.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention avec la SAFER Ile-de-France.

Affaires et questions diverses :

M. MADELENAT indique que les bords de Seine sont de plus en plus sales. Plus on se rapproche de la Mairie, plus on se croirait dans une annexe de la déchetterie (gravats, débris de tous genres, ...).

Mme le Maire répond que le nettoyage des bords de Seine n'incombe pas à la Commune mais aux voies navigables.

M. MADELENAT précise qu'il en est de même pour la prairie et notamment au niveau des bancs où l'on trouve canettes vides, bouteilles, cartons, ...

Mme le Maire répond que la prairie a été nettoyée et tondue la semaine dernière. Elle est propre.

M. MADELENAT indique que les arbres ont dû être taillés car on retrouve des bouts de bois, des branches au milieu des chemins. Ce n'est pas très propre.

M. TRONCY répond que le bord de Seine n'est pas nettoyé par les employés car cela ne nous appartient pas.

Mme le Maire indique que ce problème sera revu en Conseil de travail.

M. MARTINEZ indique que ces faits ne peuvent se produire que durant les week-ends.



Conseil municipal public du 28 mars 2011

Mme le Maire répond qu'il en est de même pour le Centre Commercial durant le week-end lorsque les poubelles sont pleines.

La séance est close à 20h50. La parole est donnée au public.

Mme DURAND demande des explications quant au certificat médical demandé pour l'inscription des enfants dans les écoles.
M. HUSSON indique que ce règlement est sur le site de l'Inspection Académique de Melun (Art. 1). Un enfant est censé arrivé à l'école avec ses vaccinations à jour et avoir un certificat du médecin quant à son aptitude psychologique et physiologique afin que l'Education nationale puisse mettre en place les services nécessaires pour l'enfant.

Mme le Maire indique que ces documents sont pour les écoles. Certains enfants peuvent avoir des troubles et le médecin doit le signaler pour que les équipes enseignantes puissent mettre en place les dispositifs qui conviennent (aides, équipements, ...).

M. HUSSON indique que ce document est demandé pour une action préventive qui permet de mettre toutes les structures et effectuer toutes les démarches nécessaires au bien-être de l'enfant.

Mme MAUPLOT précise que lorsqu'elle a pris en charge les affaires scolaires, elle a eu la même réaction quant à la demande de ce certificat.

Mme DURAND répond qu'elle a bien compris et demande s'il ne devait pas y avoir une maison du handicap sur la Commune ?

Mme le Maire répond que cela n'a rien à voir et que l'on ne met pas un enfant dans une maison du handicap.

M. HUSSON précise que, depuis la loi de 2005, tous les enfants doivent être acceptés dans les écoles et que des équipements sont mis en place pour que les enfants ayant des difficultés puissent rester dans les cycles normaux avec des assistants et des équipements. Tout cela passe obligatoirement par les services de la M.D.P.H.

Mme DURAND demande où se trouve le Monsieur qui doit prendre les dons pour le Japon et qui devait être là ce soir?

Mme le Maire répond que ces dons ne sont pas pris en Mairie.

M HUSSON indique qu'il s'agit de M. MALOUBIER qui gère le Club de Karaté.

La séance est levée à 21h05.

Conseil municipal public du 28 avril 2011

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, MARTINEZ Jean-Claude, TYCHENSKY Jean, DUDILLIEU Dany, HALLART Frédéric, Mesdames TRINCHEAU-MOULIN Georgette, LAFONT Françoise, CHEVAL Michèle, LE BEUX Véronique, DERVILLEZ Isabelle, Messieurs GORACY Gilles, FONTAN Michel, TRONCY Dany, MADELENAT François, MARTIN Olivier, HAAS-FRANGI Daniel,

ABSENTE REPRESENTEE :

- Mme MAUPLOT Simone, représentée par M. HUSSON Michel,

- M. BERTHIER Hervé, représenté par M. FONTAN Michel,

- M. BAYOL Guy, représenté par M. MADELENAT François,

ABSENTS EXCUSES : Mme MIALON Corinne, M. MILANO Serge,

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Ordre du jour :

Budget Commune 2011

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2010 – Affectation du Résultat

Madame le Maire tient à préciser qu'il y a ce soir la présence de Monsieur HUREL, Trésorier, qui dressera un bilan de la Commune une fois le vote passé pour l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2010 ainsi que l'affectation du résultat. Mme le Maire donne la parole à M. FONTAN, Adjoint au Maire en charge des Finances.

M. FONTAN indique que le **Compte de Gestion 2010** du receveur municipal fait apparaître :

- **pour la section d'Investissement** :

-total de dépenses : 734.736,28 €

-total de recettes : 714.414,28 €

=> soit un déficit de 20.322,00 €

- **pour la section de Fonctionnement** :

-total de dépenses : 1.859.668,57 €

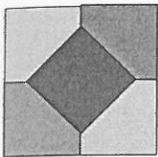
-total de recettes : 2.012.756,42 €

=> soit un excédent de 153.087,85

La totalité des deux sections représente en dépenses 2.594.404,85 € et en recettes 2.727.170,70 €, soit un excédent global pour l'exercice 2010 de 132.765,85 €.

Il indique ensuite qu'en reprenant les comptes de l'exercice 2009, la Commune avait un excédent de 27.752,98 € avec le résultat de 2010 de -20.322,00, cela donne un résultat de clôture de l'exercice de 2010 de 7.430,98 €.

En fonctionnement, nous avons un excédent de 227.465,37 €, sur lequel nous avons affecté 99.366,44 € et nous avons un ré-



Conseil municipal public du 28 avril 2011

sultat de 153.087,85 €, ce qui donne un résultat de clôture 2010 de 281.186,78 €.

Il indique que ces chiffres sont identiques à nos comptes dans le Compte Administratif de 2010.

En ce qui concerne le Compte Administratif de 2010, nous avons reporté, en investissement, 836.083,88 € en dépenses et 700.215,11 € en recettes, le résultat final d'investissement est un déficit de 128.437,79 €. Le résultat de fonctionnement est de 281.186,78 €. Nous avons un total net de 152.748,99 € de résultat positif ; c'est ce qui sera repris en excédent de fonctionnement au Budget 2011.

M. FONTAN indique qu'il faut également procéder à l'affectation du résultat. L'excédent de fonctionnement est à 281.186,78 €, l'excédent antérieur reporté à 227.465,37 €, un virement à la section d'investissement de 99.366,44 € a été effectué. Il reste donc la somme de 153.087,85 €. La somme de 128.437,79 € sera affectée à l'article 1068 en Investissement et il reste donc la somme de 152.748,99 € en affectation de l'excédent reporté pour le budget 2011.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2010.

M. HUSSON fait voter le Compte Administratif 2010 ainsi que l'affectation du résultat : **le Conseil adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2010 et l'affectation du résultat de fonctionnement.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur HUREL, Trésorier.

M. HUREL présente à travers quelques ratios la santé financière de la Commune. Quelques ratios incontournables mesurent le positionnement de la commune dans l'espace et dans les valeurs absolues et relatives :

-1^{er} ratio : Coefficient d'autofinancement courant (rapport entre les charges de fonctionnement auxquelles on ajoute le remboursement de la dette en capital rapporté au produit de fonctionnement courant)

Si l'on dépasse le ratio de 1, nous sommes dans une zone délicate. La Commune est à 1 à la clôture de l'exercice 2010 (Evolution : en 2007 : 1 / en 2008 : 1,04 / en 2009 : 0,96). La Commune arrive avec ses produits à couvrir le remboursement de la dette et ses charges. C'est une situation normale sans dégager d'épargne considérable.

-2^{ème} ratio : rigidité des charges. Il y a des charges incontournables : le personnel, le remboursement de la dette, les contingents. Lorsque l'on rapporte ces charges aux produits, on arrive à une valeur de 0,48 en 2010. On commence à se poser des questions lorsque le ratio atteint 0,52, car cela grève les possibilités d'épargne pour l'investissement. La commune est en deçà. Le ratio a évolué en 2007 : 0,47 / en 2008 : 0,51 / en 2009 : 0,46. En moyenne, cela fait 0,47. C'est une situation de rigidité des charges tout à fait acceptable.

-3^{ème} ratio : pression fiscale. Cette pression fiscale sur Saint-Germain-Laval est relativement forte puisqu'il y a un potentiel fiscal faible. Il mesure le produit des 4 taxes rapporté au potentiel fiscal. Il évolue de 1,08 en 2007 et 2008 à 1,05 en 2009 et 2010. On note une légère réduction de la pression fiscale. Le potentiel est faible

-4^{ème} ratio de surendettement :

***Encours rapporté aux produits** : à la clôture de 2010, il est de 0,76 (en 2007 : 0,64 / en 2008 : 0,67 / en 2009 : 0,62). Il est admis que lorsque l'on dépasse 1,8 année, cela devient problématique. La Commune est à la moitié et à peine de cette valeur.

***Encours rapporté à la C.A.F.** : ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait, à partir de la C.A.F., pour éteindre la totalité de la dette en capital. A la clôture de **2010**, il est de **9,56**. Il a évolué en 2007 : 9,22 / en 2008 : 19,51 => croissance anormale et pesante / en 2009 : 5,27. Il est admis que lorsque l'on dépasse 12, on arrive dans une zone de turbulences. Avec un ratio à 9,56, la situation est confortable.

Il y a d'autres ratios :

***L'encours de la dette rapporté aux habitants.** Elle s'établit à 530,00 €/habitant à la clôture de 2010. Par rapport aux autres communes de même strate (2.000 et 3.000), la valeur est de 729 € au niveau départemental et 628 € au niveau régional. Notre situation est donc confortable avec 530 €/habitant.

***Capacité d'autofinancement brut** : elle s'établit à 55€ par habitant à la clôture de 2010 ; elle est de 166 € au plan départemental. La Commune de Saint-Germain-Laval a toujours eu du mal à dégager des résultats. L'histoire l'explique ; la commune dégage une épargne qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital et qui est un peu moins disponible pour couvrir une épargne en investissement.

S'agissant des **investissements**, la Commune a fait une dépense de 204 €/habitant. C'est un effort significatif, mais au niveau départemental et régional, c'est à quasiment la moitié : départemental 402 € et régional 392 €. Il faut prendre ces ratios avec prudence. La Commune fait des dépenses d'équipement significatives, mais qui restent dans un schéma modéré. Pour quelle raison : il n'y a pas de marges de manœuvre, sauf à augmenter les impôts. La seule marge de manœuvre reste l'emprunt qui est un exercice délicat. Ces ratios sont à observer, la Commune est dans les limites. Cela implique une vigilance particulière dans la maîtrise des charges. Cela nécessite un pilotage fin qui nécessite une attention de tous les jours dans la maîtrise des charges.

La commune sort de l'épargne, même si ses marges de manœuvre sont restreintes.

Mme le Maire demande si les membres du Conseil ont des questions.



Conseil municipal public du 28 avril 2011

M. TYCHENSKY souhaite revenir sur les 5 ratios : 2 sont au vert (foncé et tendre) pour le surendettement, 2 sont au clignotant (rigidité des charges et équilibre financier) et 1 au rouge (coefficient de mobilisation fiscale), mais ce dernier semble plutôt rassurant dans la mesure où, en 2001, il était de 1,15 et qu'aujourd'hui, il est à 1,05. Comme la pression fiscale n'augmente pas pour nos administrés depuis 10 ans par rapport à la majorité des communes, nous nous rapprochons doucement du point d'équilibre : 1 et repasser ainsi au vert.

Le ratio de surendettement lui semble plus préoccupant. Il est aujourd'hui de 0,76. Et comme l'a indiqué M Hurel, la commune pourrait théoriquement aller jusqu'à 1,8, ce qui semble lui donner beaucoup de marge. Une projection réalisée à partir des recettes de fonctionnement 2011 sur la base du taux maximum de 1,8 donne une dette potentielle de 3.500.000 € d'endettement ; avec des annuités autour de 450.000, ce qui à l'évidence ne serait pas raisonnable. Le chiffre d'alerte est plus bas. Parallèlement avec le ratio de risque financier à 9,76 ; on voit que progressivement on se rapproche d'un moment où des choix seront à faire. C'est son analyse.

M. HUREL répond que le ratio de surendettement est contenu et laisse des choix. Il y a cependant un autre levier, celui de la CAF.

M. TYCHENSKY indique que, depuis 2001, la commune, sur la maîtrise des charges de fonctionnement, a fait de gros efforts, mais on ne peut aller beaucoup plus loin même si on peut toujours faire mieux ; éventuellement lorsque la situation se sera stabilisée, peut-être au niveau du personnel, mais la marge de manœuvre est étroite.

M. HUREL indique qu'il a omis de parler du fonds de roulement, c'est ce qui détermine la trésorerie disponible pour faire face aux engagements quotidiens ; elle est de 57 jours 1/2. C'est une trésorerie suffisante. La Commune ne sollicite pas de l'impôt pour faire de l'épargne inutile. Il n'y a pas d'excédents pléthoriques, mais une trésorerie active.



Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Madame le Maire donne la parole à M. FONTAN. Il indique le montant des bases d'imposition prévisionnelles pour 2011 : taxe d'habitation : 2.664.000 / taxe foncière bâtie : 1.906.000 / taxe foncière non bâtie : 30.700 / CFE : 85.900.

Il donne lecture des taux de référence 2010 qui ont été actés, non pas à partir de ceux de l'année dernière mais de ceux qui auraient dû être votés en fonction de la réforme fiscale et qui incluent les taux du Département. Les taux de la taxe d'habitation ainsi que du foncier non bâti incluent donc le taux de la Commune et du Département.

Le coefficient de variation proposé est de 1, il n'y a donc pas d'augmentation. Les produits attendus pour 2011 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 524.275
- Taxe foncière bâtie : 447.910
- Taxe foncière non bâtie : 23.507
- CFE : 17.068

Soit un total de 1.012.760 €

M. TYCHENSKY indique qu'il a fait un calcul. Cela ne varie pas beaucoup sur la taxe d'habitation, mais sur le foncier bâti, il devra avoir une augmentation de 4 à 5 points sur la taxe d'habitation.

Mme le Maire précise que cela devra être clairement expliqué aux habitants car il ne faudrait pas que les habitants croient que la Commune a augmenté les taux. Ces derniers sont plus importants car ils englobent ceux du Département.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011. Comme les années précédentes, il n'y aura pas d'augmentation de ces taux.

Il est donc proposer les taux suivants pour 2011 :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non bâti) : 16,57
- CFE : 19,87

Le produit attendu sera donc de 1.012.760,00 €

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

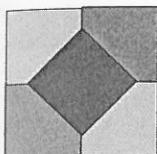
- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non bâti) : 76,57
- CFE : 19,87



Tarifs de la Cantine élémentaire à compter du 04 Juillet 2011

Madame le Maire donne la parole à M. FONTAN. Il indique que les tarifs ont été peu augmentés (1%), mais les bases ont été relevées (6%), ce qui est favorable aux familles ayant les plus petits revenus.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la Cantine Elémentaire à l'Ecole de Courbeton à compter du **04 Juillet 2011**, comme suit :



Conseil municipal public du 28 avril 2011

TARIFS DE LA CANTINE ELEMENTAIRE - Ecole de Courbeton

Nbre d'enfants	COMMUNE PRIX DU TICKET PAR ENFANT			HORS COMMUNE PRIX DU TICKET PAR ENFANT
	T1	T2	T3	Prix
I	3,30 €	3,60 €	3,90 €	3,90 €
2 et plus	2,90 €	3,20 €	3,50 €	3,50 €

T1 : Revenus inférieurs à 14.500 € / T2 : Revenus compris entre 14.500 € et 21.800 € / T3 : Revenus supérieurs à 21.800 €

Vote du Budget Primitif Commune 2011

Madame le Maire donne la parole à M. FONTAN.

M. FONTAN donne lecture du budget proposé :

Section de fonctionnement:Recettes :

Chapitre 70 – Produit des services :	64.150,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	1.105.937,00
Chapitre 74 - Dotations et participations :	765.664,00
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante :	13.500,00
Chapitre 013 - Atténuations de charges :	15.000,00
Total des recettes de gestion courante :	1.964.251,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	40,00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	9.662,01
Total des recettes réelles de fonctionnement	1.973.953,01
002 – Résultat reporté	152.748,99
TOTAL DES RECETTES de Fonctionnement	2.126.702,00

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	571.720,00
Chapitre 012 – Charges de personnel :	848.832,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits :	109.247,00
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante :	357.149,00
Total des dépenses de gestion courante :	1.886.948,00
Chapitre 66 - Charges financières :	61.939,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	1.000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues Fonct. :	8.418,20
Total des dépenses réelles de fonctionnement :	1.958.305,20
Chapitre 023 – Virement section d'investis. :	165.530,80
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :	2.866,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement :	168.396,80
TOTAL DES DEPENSES de Fonctionnement :	2.126.702,00

M. FONTAN indique la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes. Ces chiffres font ressortir un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement d'un montant de 168.396,80 €.

Section d'investissement :Recettes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :	517.778,11	(Restes à réaliser : 425.824,11 + nouvelle ins-
cription : 91.954,00)		
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :	728.060,00	(Restes à réaliser : 258.060,00 + nouvelles
inscription : 470.000,00)		
Total des recettes d'équipement :	1.245.838,11	
Chapitre 10 – Dotations Fonds divers réserves :	110.540,85	(Restes à réaliser : 16.331,00 + nouvelle
inscription : 94.029,85)		
Chapitre 1068 – Dotations Fonds divers réserves :	128.437,79	
Chapitre 024 – Produits des cessions :	365,75	
Total des recettes financières :	239.344,39	
Total des recettes réelles d'investissement :	1.485.182,50	
Chapitre 021 – Virement de la section de Fonct. :	165.530,80	
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections :	2.866,00	



Conseil municipal public du 28 avril 2011

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	4.000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement :	172.396,80
TOTAL :	1.657.579,30
001 – Solde d'exécution positif reporté :	7.430,98
TOTAL DES RECETTES d'Investissement :	1.665.010,28

Dépenses :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : tion : 4.000,00)	5.350,98 (Restes à réaliser : 1.350,98 + nouvelle inscrip- tion : 4.000,00)
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : cription : 131.641,08)	193.641,08 (Restes à réaliser : 61.960,00 + nouvelles ins- cription : 131.641,08)
Chapitre 23 – Immobilisations en cours : inscription : 518.471,32)	1.291.244,22 (Restes à réaliser : 772.772,90 + nouvelle inscription : 518.471,32)
Total des dépenses d'équipement :	1.490.196,28
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts :	170.814,00
Total des dépenses financières :	170.814,00
Total des dépenses réelles d'investissement :	1.661.010,28
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	4.000,00
TOTAL DES DEPENSES d'Investissement :	1.665.010,28

M. FONTAN tient à préciser que cela permet de dégager 168.396,80 d'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement, qui couvre quasiment le remboursement de la dette (170.814,00). Le FCTVA, étant important, nous permet d'aller un peu plus loin dans les investissements.

M. TYCHENSKY fait une remarque pour rebondir sur la remarque faite par M. HUREL sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Cette année, en construction budgétaire, nous avons inscrit au chapitre 11 571.000 €, sur les années précédentes en 2007 : 613.000 €, en 2008 : 557.000 €, en 2009 : 613.000 € et en 2010 648.000 €. Il y a eu un tour de vis permanent de donné sur les dépenses. Comme l'a fait remarquer M. FONTAN, nous avons épongé progressivement les retards de paiement de nos factures. Il est donc difficile de rechercher des marges de manœuvre.

Suite au tableau fourni par M. FONTAN, il a fait des ratios en construction budgétaire et en exécution avec les chiffres depuis 2007. Avec les chiffres de cette année, il obtient les résultats suivants :

- 1,04 pour le premier ratio
- 0,90 pour le surendettement
- 0,58 pour les charges de structure (y compris le personnel du Centre de Loisirs)
- 10,2 pour le risque financier, ce qui montre un glissement des ratios vers un seuil d'alerte

M. HUREL indique que si l'on incorpore le personnel du Centre de Loisirs, cela « double » un peu car il figure également compte 65.

M. TYCHENSKY répond que s'il a intégré le personnel, il a aussi intégré une partie des recettes.

Le Conseil adopte, à la majorité, avec 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 abstentions, le Budget Primitif 2011.

M. HAAS-FRANGI tient à expliquer son vote « CONTRE ». En effet, il indique que la dette par habitant dans les années à venir va doubler dans les deux ans à venir en fonction des prévisionnels indiqués. Il n'est pas d'accord avec cela.

M. HUREL tient à indiquer qu'il n'a jamais dit que la dette allait doubler.

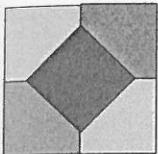
M. FONTAN précise que ce ratio n'est pas très significatif. La Commune ne fait pas de pression fiscale supplémentaire. L'habitant, bien qu'il puisse supporter plus de dette par habitant, ne paie pas plus. C'est important de le souligner.

M. HAAS-FRANGI indique que la dette par habitant va atteindre un niveau qui n'avait jamais été atteint durant les dix dernières années. Même du temps de M. LENTES, ancien Maire, la dette par habitant ne dépassait pas 800 €/hab. Là, elle va atteindre 810 €/habitant.

M. FONTAN tient à préciser que l'on fait dire ce que l'on veut au ratio. Ce qui est important de dire est que l'impôt par habitant reste le même et que l'habitant ne paie pas plus. Il s'agit du capital au 1^{er} Janvier ; cela n'est pas significatif.

M. MADELENAT tient à expliquer son abstention. Il est du même avis pour le ratio de la dette par habitant. De plus, il y a le principe de l'investissement « boule de neige » avec le retour de TVA. Vu l'exponentiel par habitant, il pense qu'il aurait été bien de marquer une pause pour mieux gérer nos acquis, notre patrimoine communal et revoir certains objectifs de financement.

Mme le Maire tient à repréciser que si la Commune ne fait pas d'investissement, il n'y a pas de retour de TVA. Au cours de ce mandat, il y aura eu environ 500.000 € de retour de TVA. qui auront permis de financer les investissements. L'année où il n'y a pas d'investissement, on redémarre à zéro.



Conseil municipal public du 28 avril 2011

M. MADELENAT indique que ce retour de TVA est en fait un retour d'argent sur un crédit.

Mme le Maire indique que c'est ainsi que les Communes fonctionnent, sans augmenter les impôts.

M. TYCHENSKY est d'accord avec les propos tenus et notamment les propos de M. FONTAN quant à l'excédent. Ce ratio est à 1, il faut faire attention. Il indique qu'il faut faire attention au capital de la dette, il faut s'assurer que l'excédent qui suit, couvre ce capital. A 1,8 ou 2,2 M€ de dettes, il précise que la Commune aurait environ 200 à 210.000 € de capital à rembourser par an. C'est vrai qu'il y a des possibilités d'endettement, mais il faut s'assurer que l'on a la capacité de remboursement. Il faut être vigilant et peut-être faire une petite pause.

M. FONTAN précise qu'il a fait des projections jusqu'en 2028 et souligne que les réalisations programmées auront été exécutées.

Madame le Maire donne la parole à M. MARTINEZ pour la lecture des subventions accordées :

Frais de scolarité : 4.000,00 €	Participation Collèges : 2.400,00 €
Réussir au Collège (RAUC) : 1.000,00 €	S.M.E.P. : 2.900,00 €
SITCOME : 51.300,00 €	C.C.A.S. : 17.600,00 €
Autres PEL (Centre de Loisirs) : 115.000,00 €	A.C.S.G. : 2.500,00 €
Amicale des Anciens du Centre Hospitalier de Montreuil : 50,00 €	Archerie de Pontville : 400,00 €
Association A.A.V.I.M. Sud 77 : 800,00 €	Association A.C.Ju.S.E. : 100,00 €
Association Cent Familles : 3.000,00 €	Association F.C.P.E. : 50,00 €
C.F.A. Inter Pro (Aube) : 60,00 €	Club de l'Age d'Or : 2.000,00 €
Club d'Echec « Le Roi Mat » : 600,00 €	Comité des Fêtes : 4.000,00 €
Coopérative scolaire Brin de Vie : 2.200,00 €	Coopérative scolaire les Mûriers : 1.200,00 €
COS du Personnel de Saint-Germain-Laval : 4.300,00 €	Divers : 1.250,00 €
ESL Broderie : 200,00 €	ESL Bureau : 800,00 €
ESL Couture : 800,00 €	ESL Football : 17.500,00 €
ESL Karaté : 3.000,00 €	ESL VTT : 300,00 €
Judo Club de Saint-Germain-Laval : 3.700,00 €	Les Arts de la Danse : 1.000,00 €
Les Z'Artistes : 800,00 €	Tennis Club : 1.000,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

M. MARTINEZ tient à signaler que, si le Conseil décide de ne pas acheter la piste d'élan pour le Club de Gymnastique Enfants de l'A.C.S.G., il faudra leur remettre la subvention à hauteur de ce qu'elle était, à savoir 4.500,00 € au lieu des 2.500,00 € prévus au Budget Primitif 2011.

Budget Centre de Loisirs « Nathalie » 2011

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2010 – Affectation du Résultat

Madame le Maire donne la parole à M. FONTAN.

M. FONTAN indique que le **Compte de Gestion 2010** du receveur municipal fait apparaître :

- pour la section d'Investissement :

-total de dépenses :	2.354,53 €
-total de recettes :	763,33 €
=> soit un déficit de	1.591,20€

- pour la section de Fonctionnement :

-total de dépenses :	259.840,94 €
-total de recettes :	247.628,22 €
=> soit un déficit de	12.212,72 €

La totalité des deux sections représente en dépenses 262.195,47 € et en recettes 248.391,55 €, soit un déficit global pour l'exercice 2010 de 13.803,92 €.

Il indique que ces chiffres sont identiques à nos comptes dans le Compte Administratif de 2010.

Il indique ensuite qu'en reprenant les comptes de l'exercice 2009, le Centre de Loisirs avait un déficit d'investissement de 141,63 € et en fonctionnement en 2010 un résultat positif de 21.400,68 €, cela donne un résultat de clôture de l'exercice de 2010, un déficit d'investissement de 1.732,83 € et un excédent de fonctionnement de 9.046,33 €. Cela donne un résultat de clôture 2010 en excédent de 7.313,50 €.

En ce qui concerne le Compte Administratif de 2010, nous avons en recettes de fonctionnement 247.628,22 € et en dépenses de fonctionnement 259.840,94 € avec un report de 2009 de 21.259,05 € ; en recettes d'investissement 763,33 € et en dépenses d'investissement 2.354,53 €, sachant qu'il y avait un déficit de 141,53 €. En reprenant l'excédent de 21.259,05 € et le déficit de



Conseil municipal public du 28 avril 2011

12.212,72 €, cela fait apparaître un résultat de 9.046,33 € auquel il faut retirer le déficit de 1.732,83 €. Cela donne un résultat final de 7.313,50 € à répartir au report de fonctionnement. On affecte en réserves 1.732,83 € pour couvrir le déficit.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Centre de Loisirs « Nathalie » 2010.

M. HUSSON fait voter le Compte Administratif du Centre de Loisirs « Nathalie » 2010 ainsi que l'affectation du résultat : **le Conseil adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif du Centre de Loisirs « Nathalie » 2010 et l'affectation du résultat de fonctionnement.**



Tarifs Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 04 Juillet 2011

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 04 Juillet 2011, comme suit :

TARIFS ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE

T1 : Revenus inférieurs à 14.500 € ; T2 : Revenus compris entre 14.500 € et 21.800 € ; T3 : Revenus supérieurs à 21.800 €

PRIX JOURNEE COMMUNE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	7,90 €	9,40 €	10,40 €	4,60 €	5,80 €	6,50 €
2	6,90 €	8,00 €	9,30 €	4,00 €	4,80 €	5,80 €
3	6,55 €	7,30 €	8,30 €	3,65 €	4,10 €	4,80 €

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
	Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
79,50 €	15,45 €	25,75 €
73,40 €	15,45 €	25,75 €
68,30 €	15,45 €	25,75 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	12,75 €

FORFAIT SORTIE	
	5,25 €

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants	Tarifs	
par enfant	1	442,40 €
par enfant	2	385,00 €
par enfant	3	343,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants	Prix	
Par enfant	1	31,60 €
Par enfant	2	27,50 €
par enfant	3	24,50 €

TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE PRIX DE JOURNEE HORS COMMUNE PAR ENFANT

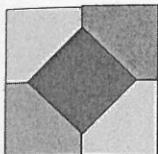
FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
21,90 €	18,00 €

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
95,50 €	18,00 €	34,00 €

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
990,00 € (6 à 12 ans)	
990,00 € (12 à 15 ans)	

Tarifs Garderie pré-post scolaire à compter du 04 Juillet 2011

**Conseil municipal public du 28 avril 2011**

 **Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la Garderie pré-post scolaire à compter du 04 Juillet 2011, comme suit :**

Prix Maternelle et Primaire

Nbre d'enfants	Horaires	COMMUNE			HORS COMMUNE	
		T1	T2	T3	Horaires	Tarifs
1	1 heure	2,15 €	2,25 €	2,35 €	1 heure	2,70 €
1	6h30-8h35	3,65 €	3,80 €	3,95 €	6h30-8h35	4,10 €
1	16h30-19h30	5,30 €	5,50 €	5,70 €	16h30-19h30	5,95 €

TARIFS DE LA GARDERIE

 Revenus inférieurs à 14.500€ / T2 : Revenus compris entre 14.500 € et 21.800 € / T3 : Revenus supérieurs à 21.800 €

Tarifs Cantine maternelle à compter du 04 Juillet 2011

 **Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la Cantine Maternelle à compter du 04 Juillet 2011, comme suit :**

Nbre d'enfants	COMMUNE			HORS COMMUNE
	T1	T2	T3	Tarifs
1	3,30 €	3,60 €	3,90 €	3,90 €
2 et plus	2,90 €	3,20 €	3,50 €	3,50 €

TARIFS DE LA CANTINE MATERNELLE

 T1 : Revenus inférieurs à 14.500 € / T2 : Revenus compris entre 14.500 € et 21.800 € / T3 : Revenus supérieurs à 21.800 €

Vote du Budget Primitif Centre de Loisirs « Nathalie » 2011

Madame le Maire donne la parole à M. FONTAN.

M. FONTAN donne lecture du Budget Primitif du Centre de Loisirs « Nathalie » 2011 :

Section de Fonctionnement :

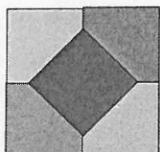
Recettes :	
Chapitre 70 – Produits des services :	120.000,00 €
Chapitre 74 – Dotations :	140.000,00 €
Total des recettes de gestion courante :	260.000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	661,97 €
Total des recettes réelles de fonctionnement :	260.661,97 €
002 – Résultat reporté	7.313,50 €
TOTAL DES RECETTES de Fonctionnement :	267.975,47 €

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	76.070,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel :	187.000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante :	160,00 €
Total des dépenses de gestion courante :	263.230,00 €
Chapitre 66 – Charges financières :	10,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	100,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement :	263.340,00 €
Chapitre 023 – Virement section d'investissement :	4.635,47 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement :	4.635,47 €
TOTAL DE DEPENSES de Fonctionnement :	267.975,47 €

Section d'Investissement :**Recettes :**

Chapitre 10 – Dotations FCTVA :	364,53 €
Chapitre 1068 – Dotations Fonds divers réserves :	1.732,83 €
Total des recettes réelles d'investissement :	2.097,36 €
Chapitre 021 – Virement de la section de Fonct. :	4.635,47 €

**Conseil municipal public du 28 avril 2011**

Total des recettes d'ordre d'investissement :	4.635,47 €
TOTAL DES RECETTES d'Investissement :	6.732,83 €
Dépenses :	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	5.000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement :	5.000,00 €
001 – Solde d'exécution négatif reporté :	1.732,83 €
TOTAL DES DEPENSES d'Investissement :	6.732,83 €

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes en Fonctionnement et en Investissement.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du Centre de Loisirs « Nathalie ».

**Eclairage public de Courbeton – 2^{ème} tranche – autorisation de signature du marché**

Madame le Maire expose au Conseil que, dans le cadre des travaux d'éclairage public du quartier de Courbeton - 2^{ème} Phase, une procédure adaptée a été lancée le 11 Mars 2011 et publiée au BOAMP et sur la République de Seine-et-Marne. La date limite de réception des offres était fixée au 12 Avril 2011, à 12h00, délai de rigueur.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Jeudi 14 Avril 2011 afin d'examiner et d'analyser les plis reçus en Mairie.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable quant à l'offre de l'Entreprise INEO.

Le Conseil autorise, avec 17 voix POUR et 3 Abstentions, Madame le Maire ou son délégataire à signer le marché pour les travaux d'éclairage public de Courbeton – 2^{ème} Phase avec l'Entreprise INEO pour un montant total de travaux TTC de 130.278,34 €.

M. MARTINEZ souhaite faire un commentaire quant à son abstention. Il regrette qu'avec les nouvelles règles des marchés publics, ce soit de grosses entreprises, comme INEO SUEZ, qui soient attributaires de ce marché. Il le regrette pour les entreprises locales. Il pense que c'est la mort des petites PME.

M. GORACY tient à rappeler que, pour éviter tous malentendus, il serait souhaitable de faire le travail en deux temps : une ouverture des plis, puis une analyse des offres. Il est certain que les grosses entreprises ont de gros moyens et des ressources supérieures. Les règles des marchés publics sont ce qu'elles sont, et tout a été respecté.

M. MADELENAT indique qu'il faut questionner les entreprises.

M. GORACY précise qu'il faut questionner l'ensemble des entreprises qui ont déposé un pli et cela ne va peut-être pas dans le sens des petites entreprises. Il pense qu'il faut modifier nos façons de faire.

M. TYCHENSKY s'étonne qu'ayant choisi une procédure adaptée pour cet appel d'offres, la commune n'ait pas négociée avec les entreprises. Il aurait souhaité qu'une analyse plus approfondie soit faite quant à la grande différence de prix proposée par les entreprises. Il indique aussi qu'il faudrait, pour les années à venir, pour mieux cadrer nos dossiers de consultation prendre un maître d'œuvre. Souhaitable aussi, qu'à l'échelon de la CC2F, il y ait un référent pour monter les dossiers d'appel d'offres.

M. HAAS-FRANGI indique qu'il faut que l'on peaufine nos critères de jugement.

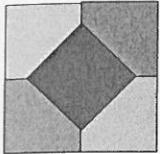
M. GORACY répond qu'il faut effectivement travailler sur ce point, mais travailler autrement : ouverture, analyse et choix.

**Réhabilitation d'un bâtiment en Mairie et l'aménagement de ses abords – Avenants de prolongation de durée des marchés pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer un avenant de prolongation des travaux d'une durée de 6 semaines, ce qui porte la réception des travaux TCE au plus tard au 27 Mai 2011 :

- un avenant n° 3 pour le Lot n° 1 – Gros Œuvre avec l'Entreprise MF BATIMENT,
- un avenant n° 2 pour les Lots 3 – Charpente bois et 4 – Couverture avec l'Entreprise CHEMOLLE
- un avenant n° 2 pour le Lot n° 5 – Menuiserie bois avec l'Entreprise MILLET,
- un avenant n° 2 pour le Lot n° 6 – Menuiserie alu avec l'Entreprise SUD METALLERIE,
- un avenant n° 2 pour le Lot n° 8 – Electricité avec l'Entreprise VSYS,
- un avenant n° 2 pour le Lot n° 9 – Plomberie-Chauffage-VMC avec l'Entreprise DESCANTES,
- un avenant n° 2 pour le Lot n° 10 – Peinture avec l'Entreprise ROGGIANI,
- un avenant n° 2 pour le Lot n° 11 – Ascenseur avec l'Entreprise OTIS.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer les avenants avec les entreprises citées ci



Conseil municipal public du 28 avril 2011

-dessus.

Mme le Maire tient à préciser que ces avenants ne concernent qu'une prolongation dans la durée des travaux et n'occasionnent pas de coût supplémentaire.

M. MADELENAT demande pour quelles raisons ne figurent pas les lots 2 et 7.

Mme le Maire répond pour ces deux lots, cela n'est pas nécessaire car la durée du marché ne nécessite pas de prolongation.



Tirage au sort du Jury Criminel pour l'année 2012

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des jurés d'assise pour l'année 2012.

Le nombre de noms devra être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n° 2011 CAB 055, soit 6 pour Saint-Martin-Laval.

Les personnes à retenir devront obligatoirement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. De plus, il n'appartient pas au Conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

Ont été tirés au sort :

- Monsieur DUPERRET Jean-Jacques
- Mademoiselle ZINETTI Valérie
- Monsieur JULIEN Johnny
- Monsieur PIERDET Jean-Claude
- Monsieur AUDAS Robert
- Madame PIMET Sophie, épouse PLASSART

M. TYCHENSKY demande si les jurés populaires sont également dedans.

Mme le Maire répond qu'il s'agit uniquement du tirage au sort du Jury Criminel.

Affaires et questions diverses :

Convention avec la FOCEL – Séjours d'été 2011

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention avec la FOCEL pour les séjours de vacances à Montalivet Centre Vent d'Est qui se dérouleront du 16/07/2011 au 29/07/2011 et du 01/08/2011 au 14/08/2011.

La séance est close à 21h55.

La parole est donnée au public.

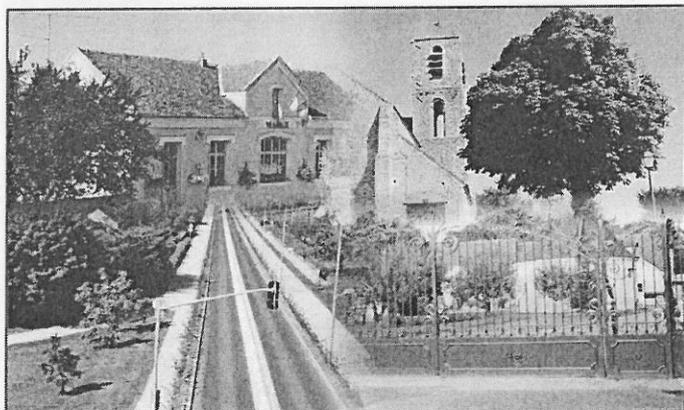
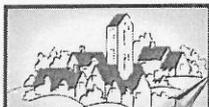
Mme MARTEAU Danielle indique qu'au bas de sa rue, le compteur de la pompe de relevage est arraché.

Recensement militaire

Il est rappelé que la deuxième période de l'année 2011 de recensement militaire est ouverte.

Doivent se présenter, (dans le mois anniversaire de leurs 16 ans) et au plus tard le 30 juin 2011, à la mairie de leur domicile légal, munis de pièce d'identité et d'un document permettant le contrôle de filiation (livret de famille) ou se faire représenter par l'un de ses parents : les jeunes filles et les jeunes hommes français né(e)s **entre le 1er avril 1995 et le 30 juin 1995**, les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans ou ayant acquis définitivement la nationalité française. Les jeunes gens qui, étant soumis à l'obligation de recensement au titre d'une classe antérieure, ont négligé d'accomplir cette obligation, les engagés volontaires même présents au corps, doivent être inscrits sur leur lieu de domicile.

Il est remis à chaque personne recensée une **attestation de recensement obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**



S.C.I POPINCOURT

**Z.A.C CHARLOTTE -
MERLANGE
SAINT-GERMAIN-LAVAL
LOCAUX POUR ARTISANS**

OU ENTREPOT

350 m² et 700 m²

avec bureaux

Chauffage, sanitaires -

refait à neuf

CONTACT

René CAVILLIER - 06 11 07 78 90

Mairie de Saint-Germain-Laval

8, Rue de Provins
77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62 / Télécopie : 01 64 32 90 69

Messagerie : mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires

Lundi de 8h30 à 12h / de 14h à 18h

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h
de 14h à 17h30

Jeudi Matin Fermé au public

**Samedi Permanence du Maire
& des Adjoints** de 9h à 11h

Salle de MUSCULATION

(Salle multisports de Courbeton)

Daniel vous accueillera les :

LUNDI, MERCREDI et

VENDREDI de 17 H à 20 H

RENSEIGNEMENTS : 06 11 03 50 69

AB_CP



Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation

BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval



Ets JANINET

**Menuiserie Bois, Alu et P.V.C.
Miroiterie - Agencement de Magasins**

1, rue du Château de Bicêtre
Gardeloup
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tel. : 01.60.96.10.35

Atelier de la Fontaine Froide

3, rue de la Fontaine Froide

77130 St Germain Laval



bijoux



meubles de poupée

bois décorés

site : perso.orange.fr/la-fontaine-froide/

mail : la-fontaine-froide@orange.fr

tél : 01 60 96 64 54